

Dossier de demande de Permis de Construire

Projet de Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2

Maître d'Ouvrage:
**SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE MARIPASOULA 2**

Adresse de Correspondance :

EDF RENOUEVABLES FRANCE
DIRECTION DÉVELOPPEMENT SUD
966 AVENUE RAYMOND DUGRAND
CS 66014, 34060 MONTPELLIER
mail : Damien.Laville@edf-re.fr
Tel : 04 99 13 09 21

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Région Guyane
Département de la Guyane (973)
Commune de Maripasoula - 97370



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire.....	2 à 7
Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	7 à 9
Déclaration des éléments du calcul des impositions	10 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France	12 à 13
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France.....	14
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2.....	15
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	16
PC 1 - Plan de situation du projet	17
Localisation générale de la centrale photovoltaïque.....	18
Vue aérienne	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	20 à 21
PC 2 - Plans de masse des constructions	23
Plan de masse général du projet - Etat Existant.....	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	25
Plans de masse du projet - Etat Projeté	26 à 30
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	31
Plan de localisation de la Coupe AA' et BB'	32
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	33
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	34
Coupe CC' - Etat existant et état projeté	35
Coupe DD' - Etat existant et état projeté	36
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	37
Coupe du poste de livraison	38 à 39
Coupe du poste de transformation	40
Coupe du container de stockage	41
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	43 à 46
PC 5 - Plans des façades et des toitures	47
Plan modèle d'une structure photovoltaïque.....	48 à 49
Plan modèle du poste de livraison	50 à 51
Plan modèle du poste de transformation	52
Plan modèle du container de stockage.....	53
Plan modèle de la clôture et du portail	54
Plan modèle de la citerne.....	55
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	57
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	58
Photomontages.....	59 à 66
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	67
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	68
Photographies	69 à 70
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	71
Plan de localisation des points de vue photographiques	72
Photographies.....	63 à 76
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	77

Pièces Administratives

Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula 2
Commune de Maripasoula

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire (CERFA 13409*07)
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager
- Délégation de pouvoir EDF RENEUVELABLES France
- Extrait K-BIS de EDF Renouvelables France
- Extrait K-BIS de la SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des coordonnées du poste de livraison et du poste de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier



Demande de
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2 Raison sociale : Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2

N° SIRET : _____ en cours d'immatriculation Type de société (SA, SCI,...) : SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : AUGEIX Prénom : DAVID

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF Renouvelables France Localité : PARIS LA DEFENSE CEDEX

Code postal : 912932 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : EDF Renouvelables France (à l'attention de M Damien Laville)

Adresse : Numéro : 966 Voie : Avenue Raymond Dugrand

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : 34060 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0499130921 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : _____ Damien.Laville@edf-re.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Afoumidatsi Localité : MARIPASOULA

Code postal : 91293 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :
- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : Rue d'Auteuil

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Maripasoula (97370), sur une emprise clôturée d'environ 3,7 hectares.

La centrale sera composée de modules photovoltaïques, reposant sur des structures de support bi-pentes, orientées Est/Ouest. Une structure type atteint une hauteur maximale de 2,08 m.

Le projet comprend également un poste de livraison permettant de centraliser la production électrique, un poste de transformation de l'énergie reposant sur une dalle béton et un container de stockage.

La puissance crête de l'installation est de 4 à 5 MWc. L'électricité produite est destinée à être revendue et à alimenter le réseau public.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	56.88	0	0	0	56.88
Surfaces totales (m ²)	0	56.88	0	0	0	56.88

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁵ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

⁶ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

⁷ L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

³ - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

⁵ - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

⁶ - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

⁷ - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

⁸ - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

⁹ - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (informations complémentaires)*
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 - se situe dans les abords d'un monument historique

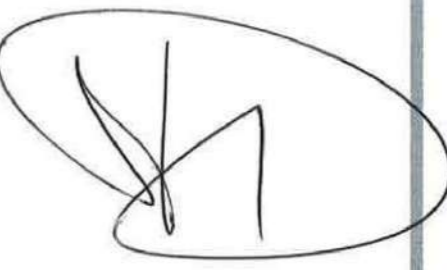
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À *Noumpellier*
Le : *7/06/2021*



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- ⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : A H Numéro : 8 9 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 99270

Préfixe : _____ Section : A H Numéro : 1 7 3 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3465579

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 3 564 849



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : **56.88** m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		56.88	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : **22379** m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?
 Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date _____

Nom et Signature du déclarant
David AUGÉIX

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date 7/06/2021

Nom et Signature du déclarant
David AUGÉIX



DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR REGION SUD ET OUTRE-MER

EXTRAIT

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur France en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Société(s) dont EDF Renouvelables France est Présidente et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

J'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs. En votre qualité de Directeur Région Sud¹ et Outre-mer² concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, vous êtes responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en région Sud de la France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI ») (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, vous disposez des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous votre autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Région Sud et Outre-mer, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Strasbourg, Limonest,
- (ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation, et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- (iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

¹ La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

² L'Outre-mer étant défini par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en région Sud de la France métropolitaine, en Outre-mer et sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Renouvelables et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que vous devrez respecter et faire respecter :**

[...]

2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

- Agir, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité ;

3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'État, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;

- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, toutes les décisions au nom des Sociétés Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.

4. Concernant les Projets :

- Sur le territoire de la Région Sud et Outre-mer, prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;
 - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;
 - o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution et engager l'acompte dû ;
 - o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection

foncière et les baux ;

- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets
- répondre à tout appel d'offres engageant la définition du prix de vente de l'électricité ou la rentabilité des projets, seul ou en groupement, après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France ;
- mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
- pour les Projets validés par le Comité d'Engagement du groupe EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;

- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

[...]

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus :

- Subdéléguer, avec mon accord, une partie de vos pouvoirs à vos collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci sans faculté de subdélégation ;
- Déléguer votre signature ;
- Désigner l'un de vos collaborateurs pour vous remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du délégataire à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Région Sud et Outre-mer concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France.

[...]

La présente délégation se substitue à compter du 1er avril 2021 à celle signée le 23 janvier 2019.


Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilités



Nicolas Couderc
16 avr. 2021

Nicolas COUDERC
Directeur France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités



David Augeix
20 avr. 2021

David AUGÉIX
Directeur Région Sud et Outre-mer

**ANNEXE DELEGATION DE POUVOIRS ET RESPONSABILITES AU DIRECTEUR
REGION SUD ET OUTRE-MER**

LIMITES D'ENGAGEMENT

	ENGAGEMENTS	SEUILS
PROJETS	Demande de PTF (proposition technique et financière), PTF et paiement de l'acompte	1 Meur par acte
	Maîtrise foncière (y compris promesse de bail, accords de prestation idoines, baux)	1 Meur par acte
	Contrats de travaux, fourniture, services, Commande d'exécution, Dépenses	1 Meur par acte
	Contrats de prestation de services de développement, Dépenses	50 Keur par commande
ACHATS TERTIAIRES	Contrats, Commandes, Dépenses	50 Keur par commande

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : GtjDTI57BA
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 20 avril 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	20/02/2001
Dénomination ou raison sociale	EDF Renouvelables France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	100 500 000,00 Euros
Adresse du siège	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF Renouvelables
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020

Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s)	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité	05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Mende
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002
- Mention du 13/01/2003

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de transformation

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface des constructions (m ²)	Adresse Lieu-Dit
Poste de livraison	AH 173	3465579	23,92	AFOUMIDATSI
Poste de transformation			18,18	
Container de stockage	AH 89	99270	14,78	
	TOTAL	3564849	56,88	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Adresse Lieu-Dit
Structures photovoltaïques	AH 89	99270	AFOUMIDATSI
	AH 173	3465579	
	TOTAL	3564849	

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison, du poste de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGG)
		Longueur	Largeur	Hauteur	
Poste de livraison	AH 173	9,2	2,6	3,3	100
Poste de transformation		9,42	1,93	2,96	100
Container de stockage	AH 89	6,06	2,44	2,6	98

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - Plan de situation du terrain

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



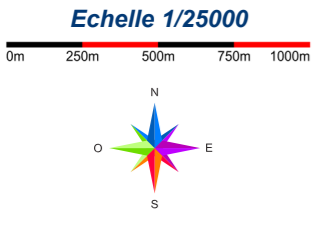
EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula 2
Commune de Maripasoula

Localisation générale
du projet

Légende

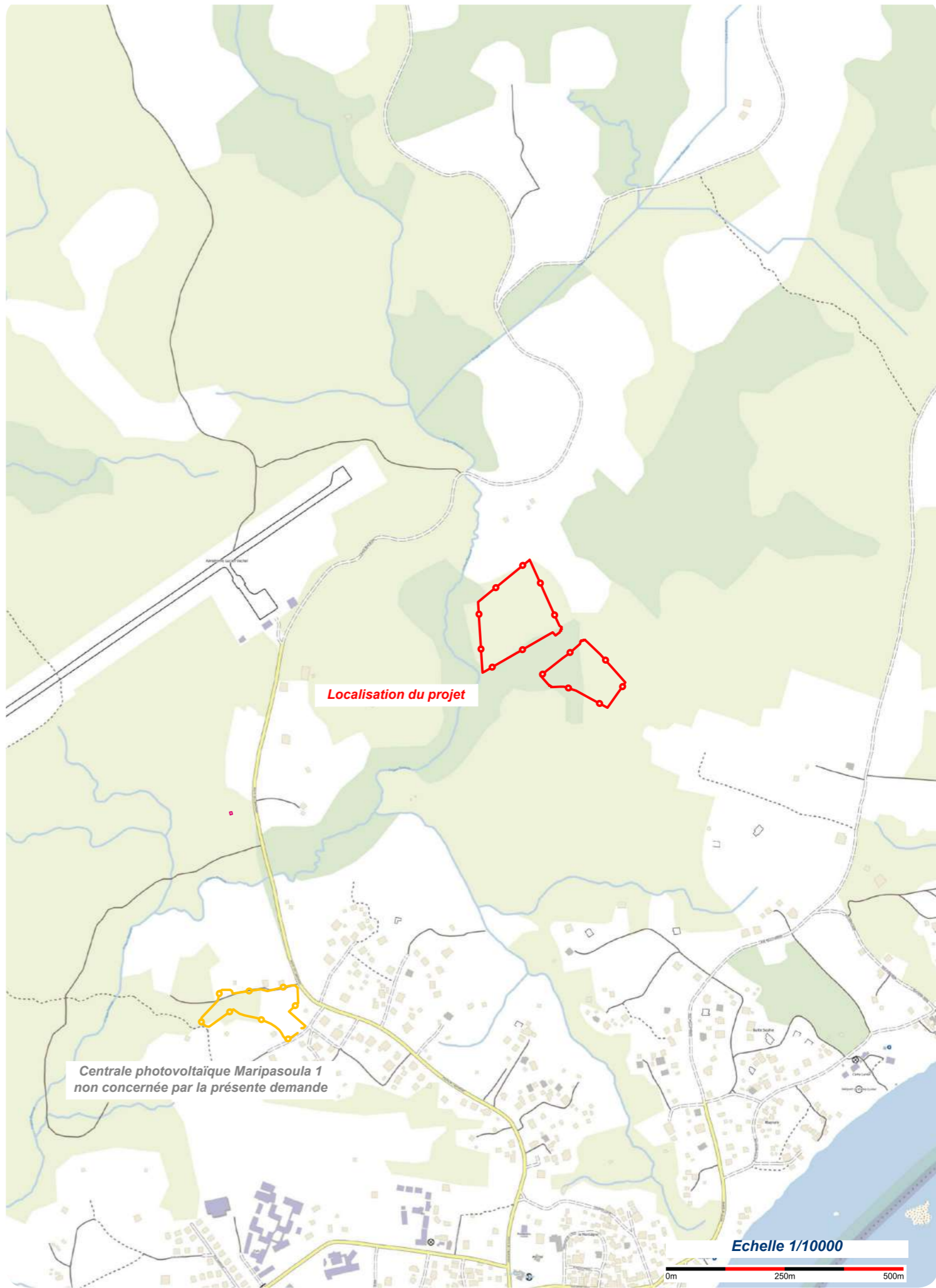
- Localisation du projet
- Emprise du projet



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

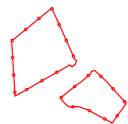
EDF
 renouvelables
 EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier





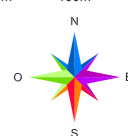
Vue aérienne

Légende

 Emprise clôturée du projet

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS








 **EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula 2
Commune de Maripasoula

Plan cadastral du foncier
concerné par le projet

Légende

-  Foncier Concerné par le permis de construire
-  Limites de la parcelle concernée
-  Limites parcellaires
-  Limites de section
-  Voie existante
-  Bâtiment existant
-  Emprise du projet

Echelle 1/20 000

0m 500 1000 m



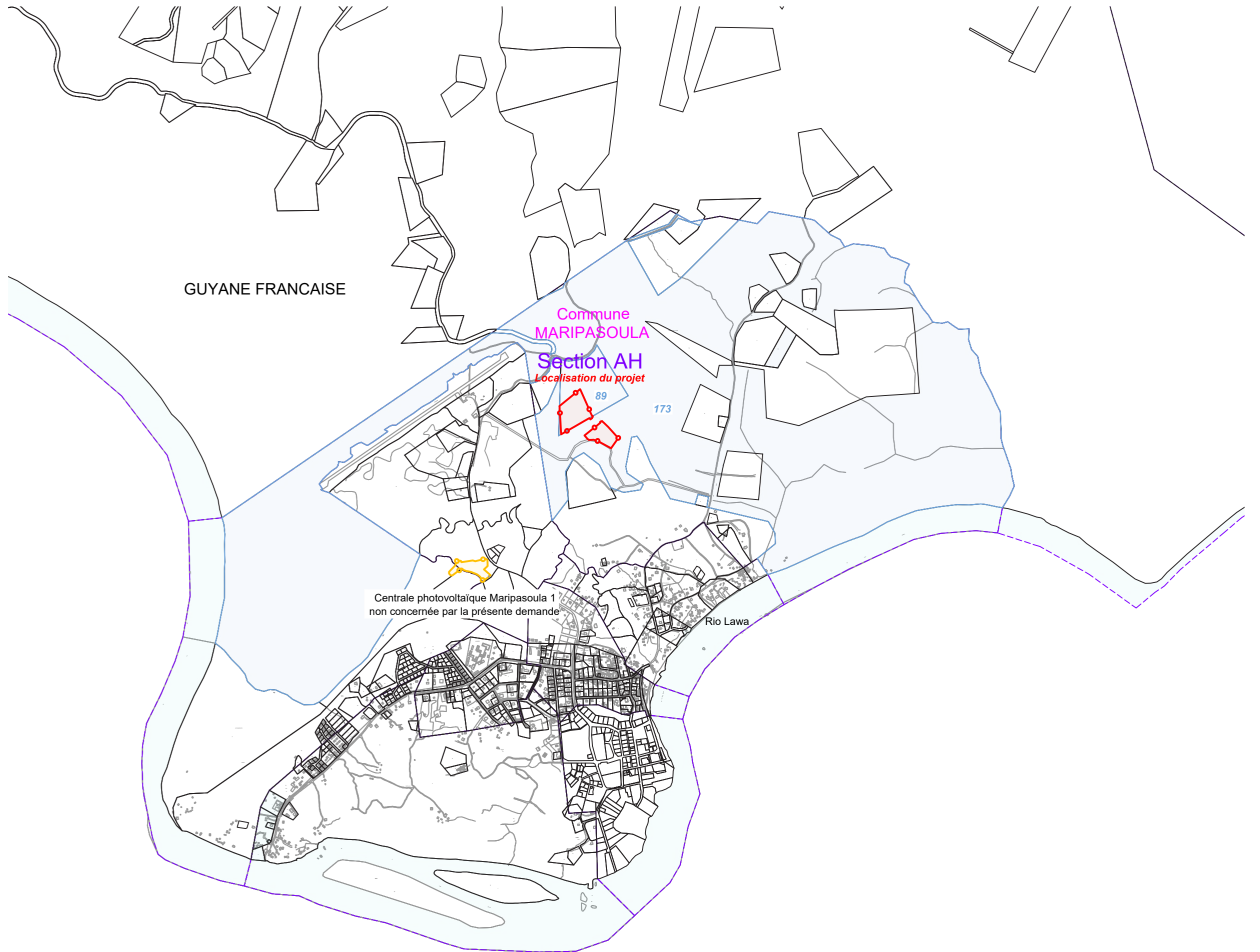
Architecte

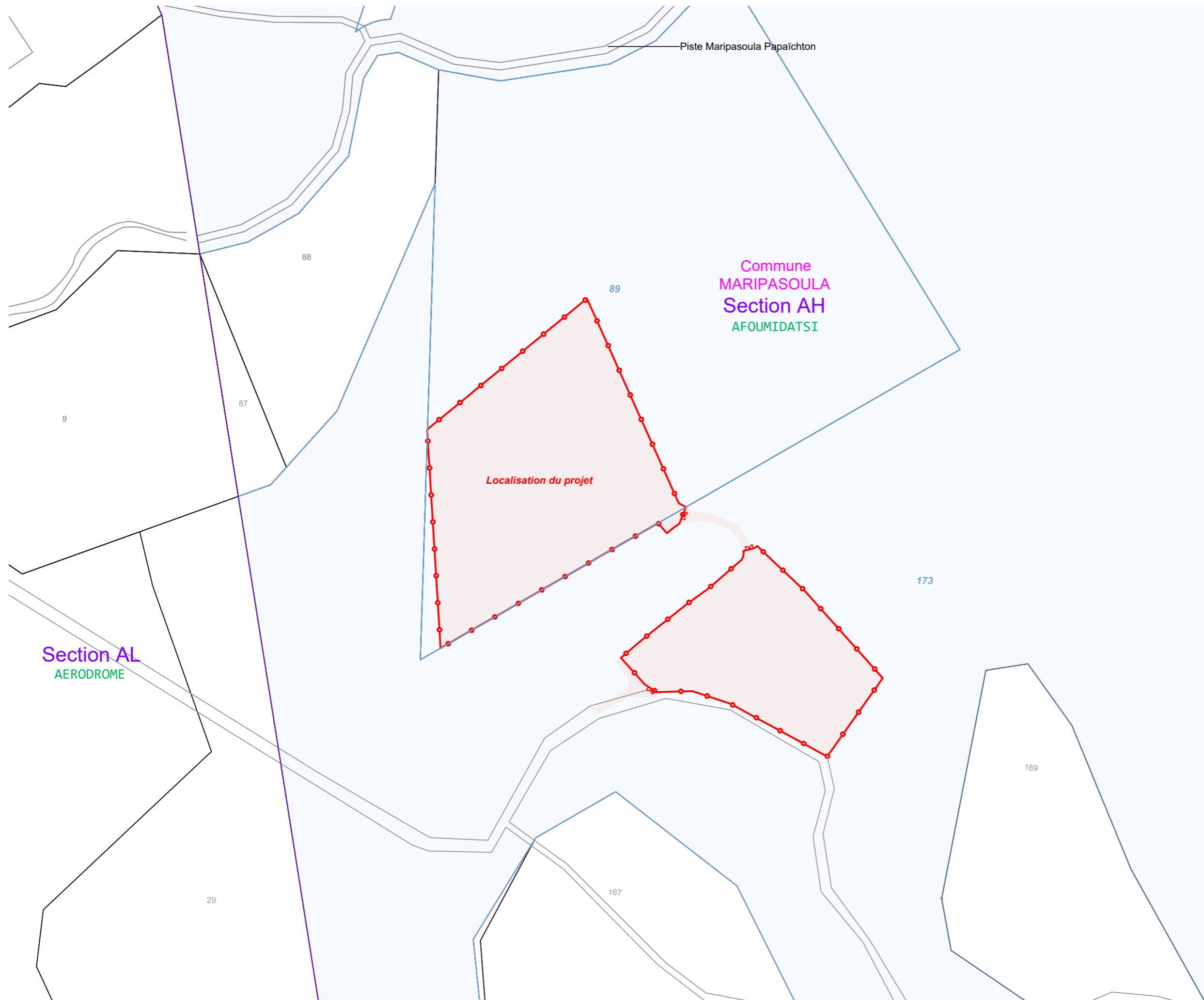
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier



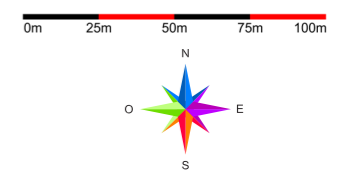


Plan cadastral du foncier
concerné par le projet

Légende

- 89 Foncier Concerné par le permis de construire
- Limites de la parcelle concernée
- Limites parcellaires
- Limites de section
- Voie existante
- Emprise du projet

Echelle 1/2500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

Contenu

- Plan de masse général du projet
Etat Existant
- Plan de masse général du projet
Etat Projeté
- Plan de masse du projet en limite
Nord
- Plan de masse du projet en limite
Ouest
- Plan de masse des entrées du site,
du poste de livraison et du poste de
transformation
- Plan de masse du projet en limite Sud

PC2 - Plans de masse des constructions

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

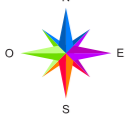
Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula 2
Commune de Maripasoula

Plan de masse
général du projet
Etat Existant

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Emprise clôturée du projet
- === Chemin existant
- Courbe de niveau

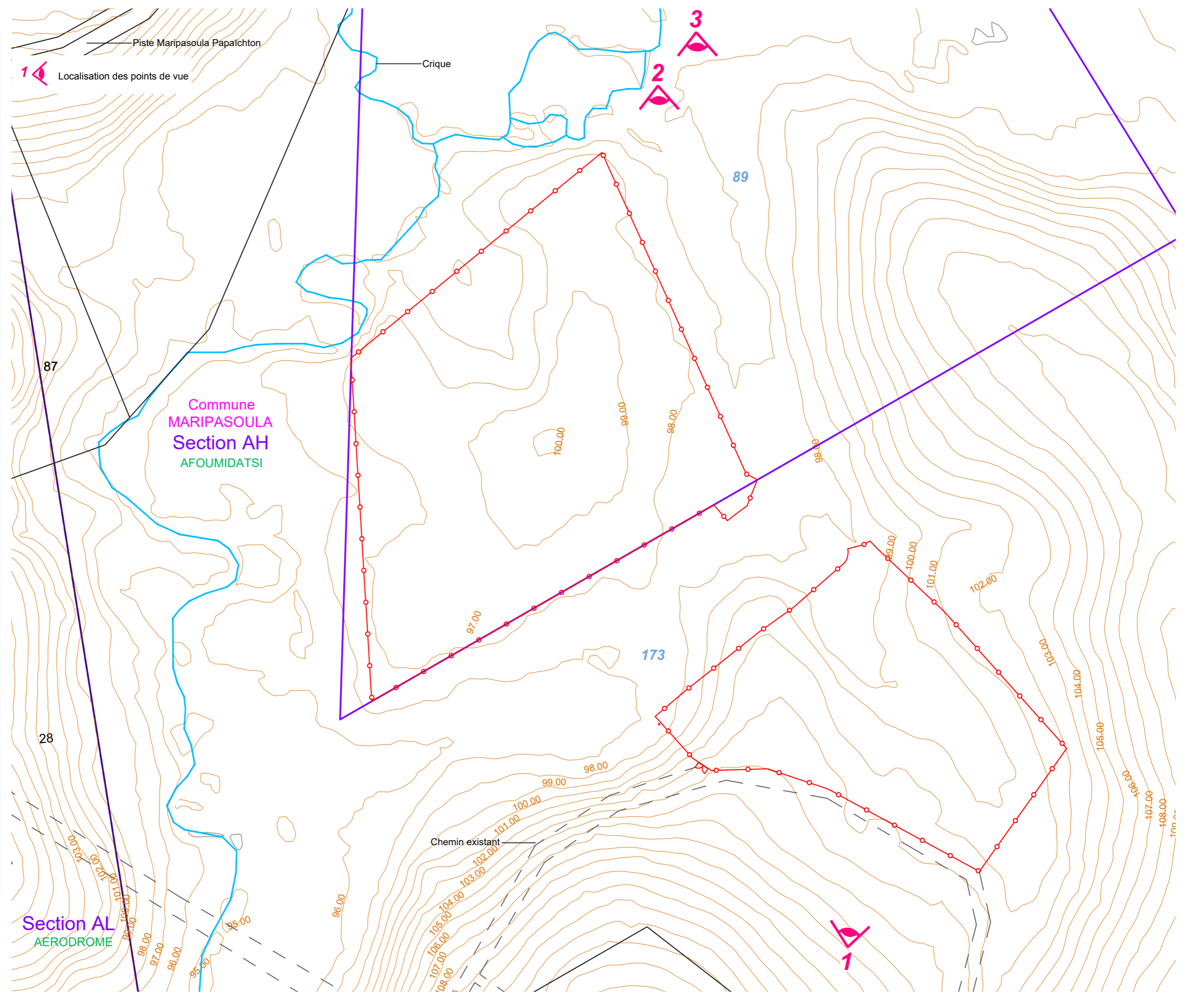
Echelle 1/1500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

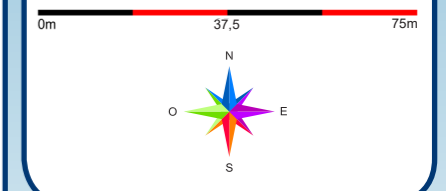


**Plan de masse
 général du projet
 Etat Projeté**

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m
 Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/1500

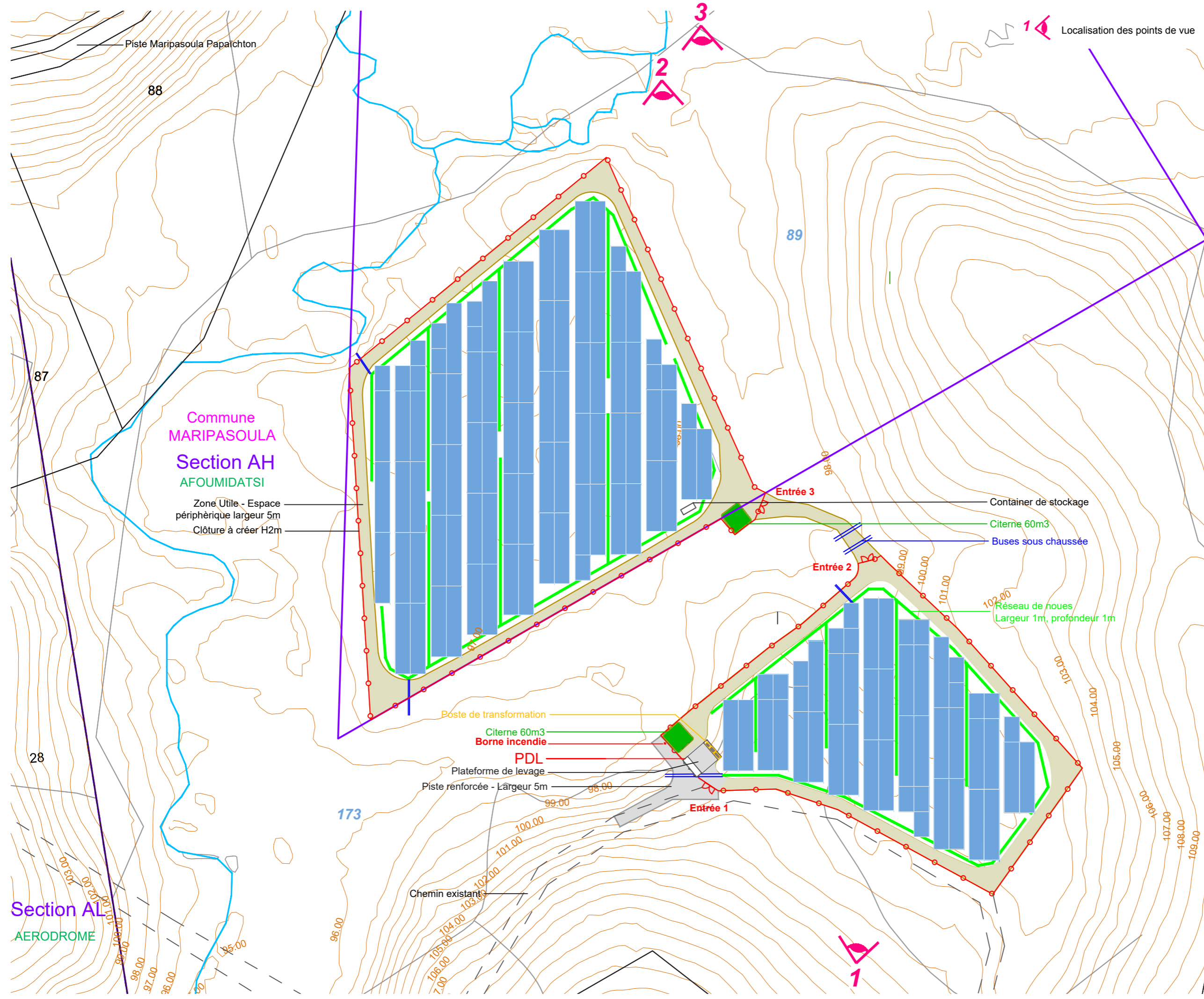


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Commune
MARIPASOULA
 Section AH
 AFOUMIDATSI

Zone Utile - Espace
 périphérique largeur 5m
 Clôture à créer H2m

Poste de transformation
 Citerne 60m3
 Borne incendie
 PDL
 Plateforme de levage
 Piste renforcée - Largeur 5m

Container de stockage
 Citerne 60m3
 Buses sous chaussée

Réseau de noues
 Largeur 1m, profondeur 1m

Section AL
 AERODROME

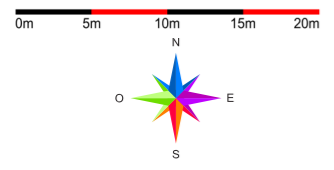
Localisation des points de vue

Plan de masse
du projet en limite Nord

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Espace périphérique
- Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

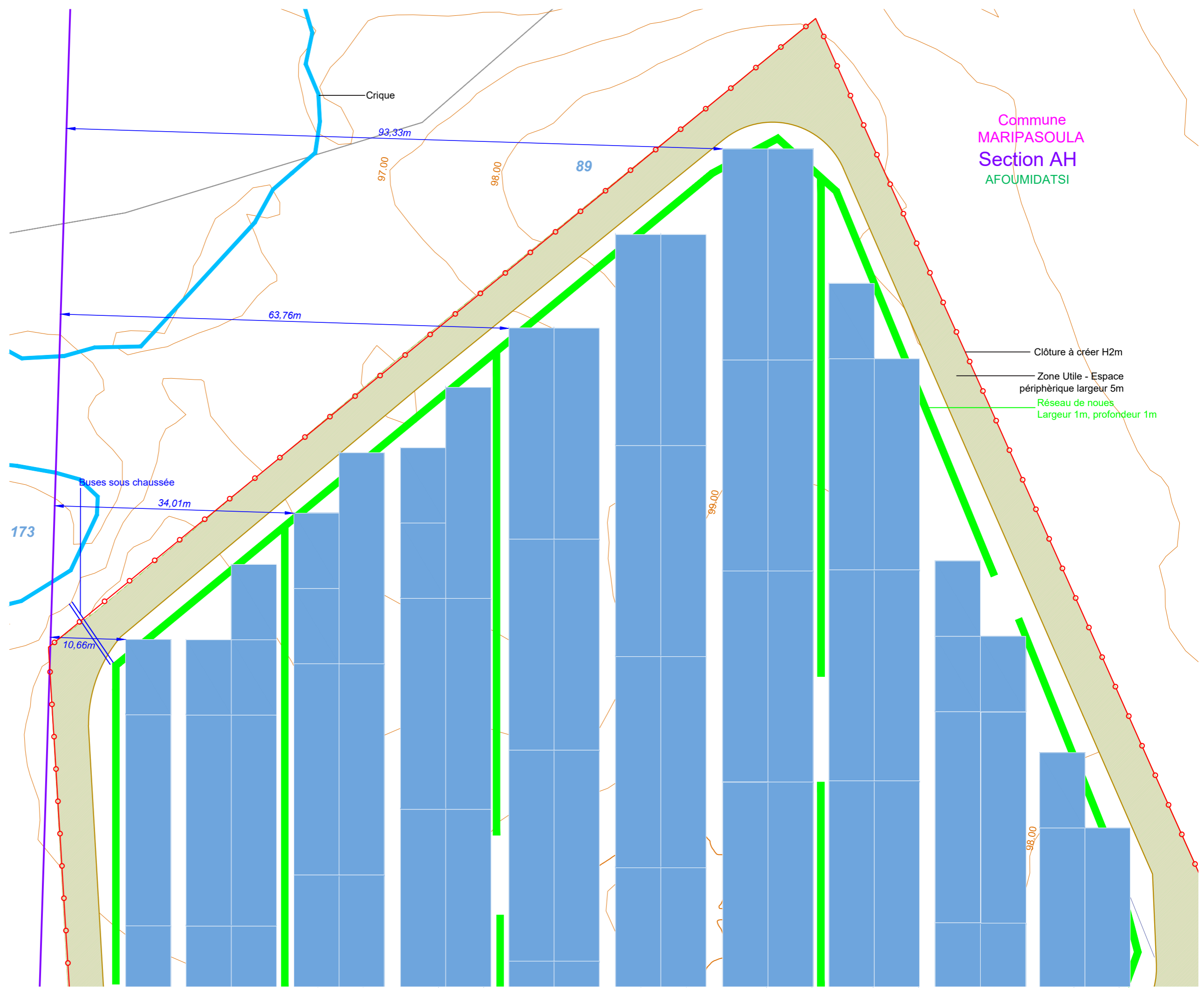


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier



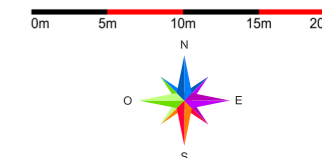
Commune
MARIPASOULA
Section AH
AFOUMIDATSI

Plan de masse
 du projet en limite Ouest

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

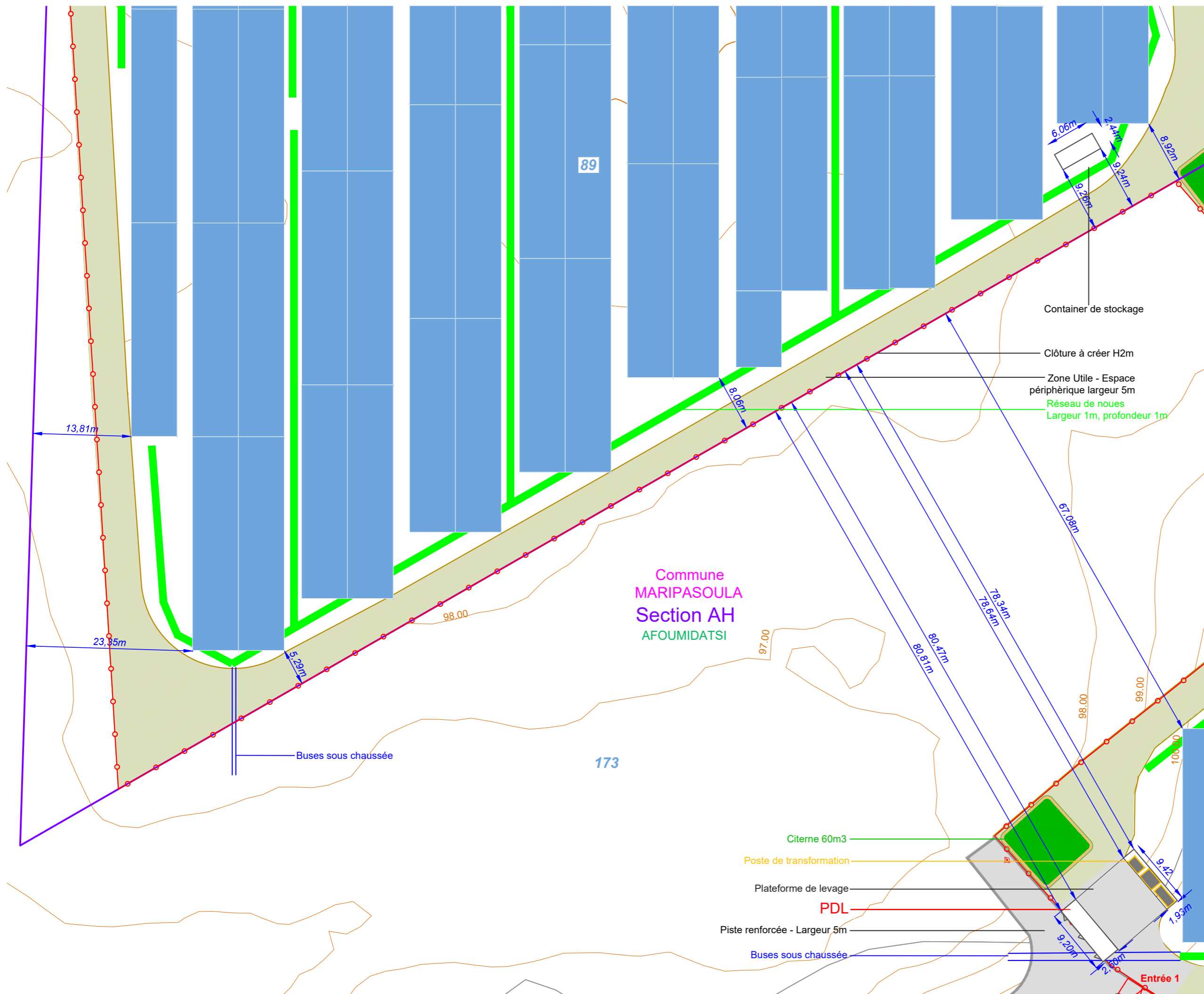


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Commune
 MARIPASOULA
 Section AH
 AFOUMIDATSI

173

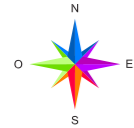
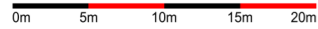
- Citerne 60m3
- Poste de transformation
- Plateforme de levage
- PDL
- Piste renforcée - Largeur 5m
- Buses sous chaussée
- Entrée 1

Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula 2
Commune de Maripasoula

Plan de masse des entrées, du
poste de livraison et du poste de
de transformation

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Nœuds - Largeur 1m
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

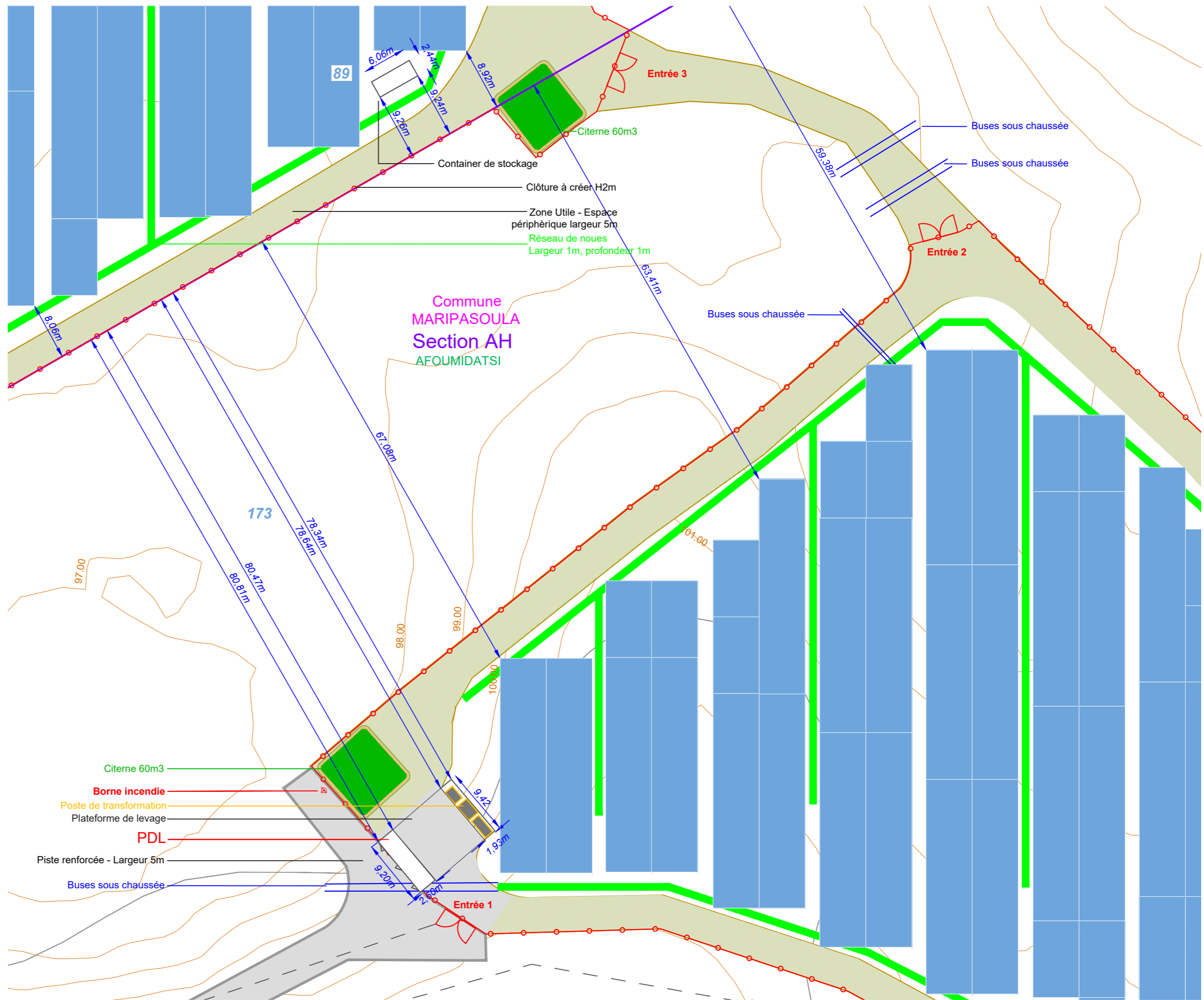


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

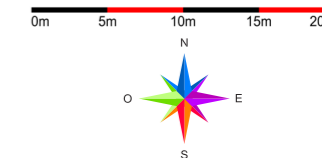


Plan de masse
 du projet en limite Sud

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de lavage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Nœuds - Largeur 1m Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

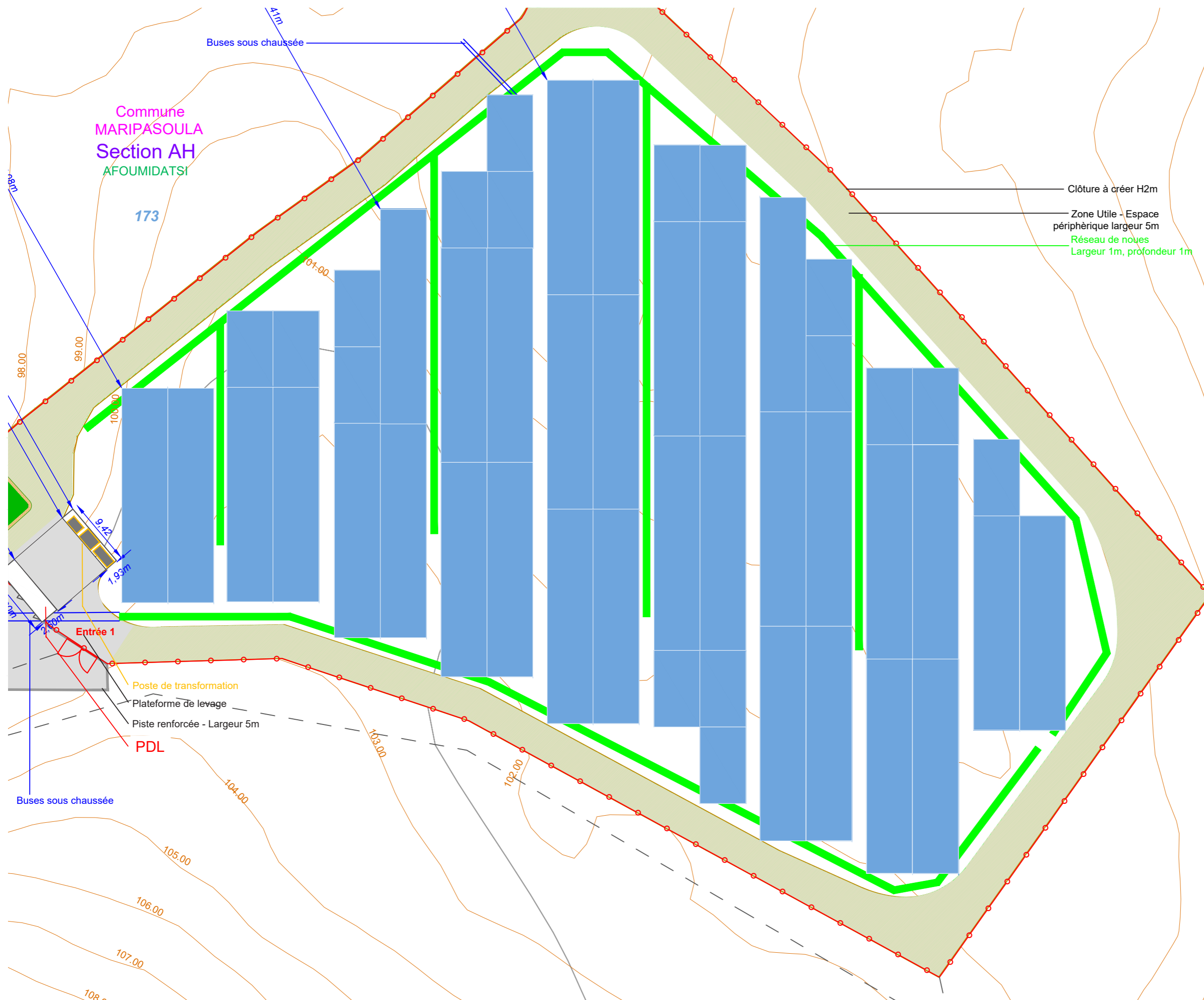


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Commune
 MARIPASOULA
 Section AH
 AFOUMIDATSI

173

Entrée 1

Poste de transformation

Plateforme de lavage

Piste renforcée - Largeur 5m

PDL

Buses sous chaussée

Clôture à créer H2m

Zone Utile - Espace
 périphérique largeur 5m

Réseau de nœuds
 Largeur 1m, profondeur 1m

- *Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'*
- *Coupe AA' - Etat existant et projeté*
- *Coupe BB' - Etat existant et projeté*
- *Coupe d'une structure*
- *Coupe du poste de livraison*
- *Coupe du poste de transformation*
- *Coupe du container de stockage*

PC3 - Plans en coupe du terrain et de la construction

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

**Plan de Localisation
 des Coupes AA'et BB'**

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de lavage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m
- Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/1000



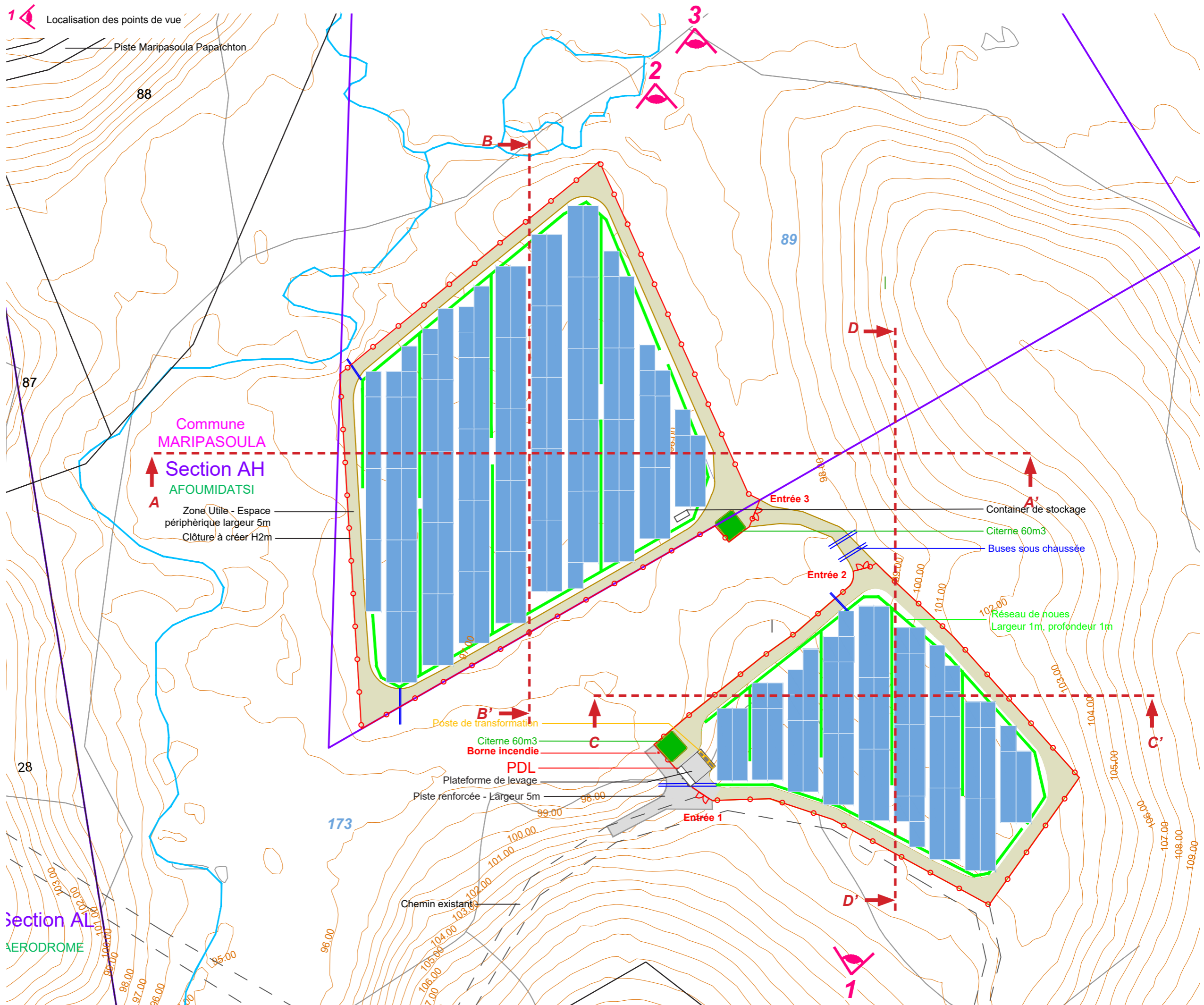
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS






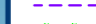


EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



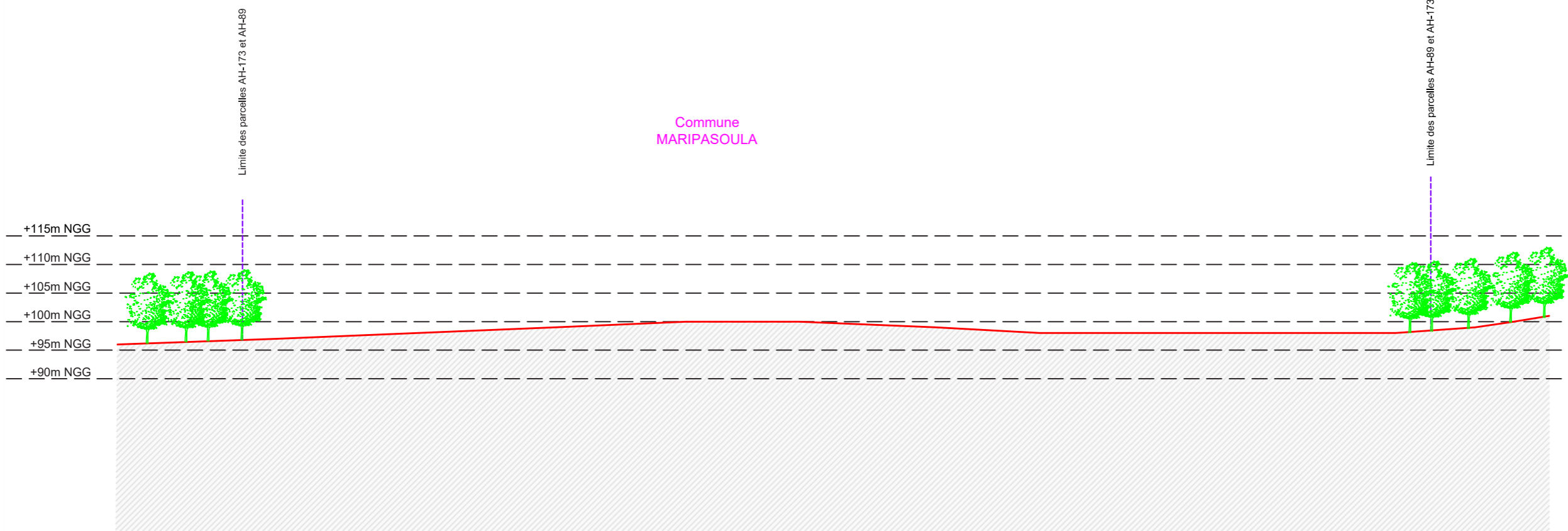
Section AL
 AERODROME

Coupe AA'
 Etat existant et projeté

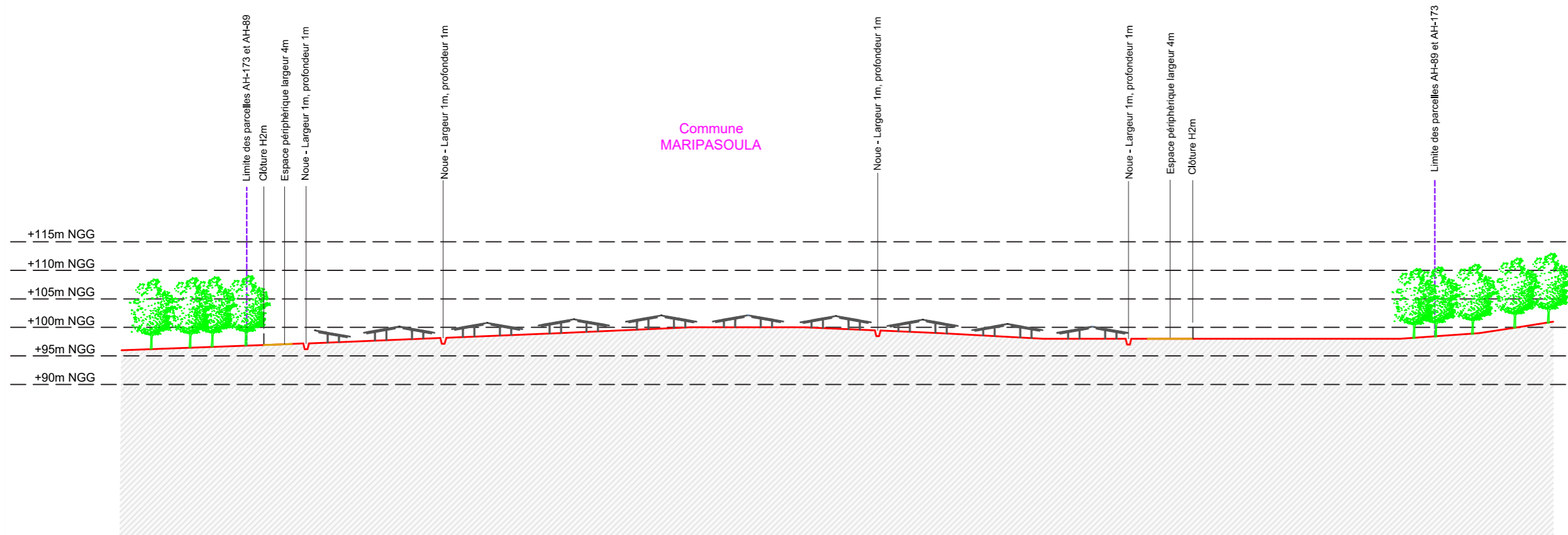
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m

Echelle 1/1250



Coupe AA' - Etat existant



Coupe AA' - Etat projeté

Architecte








I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



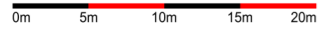
EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

Coupe BB'
Etat existant et projeté

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Batiment existant
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m

Echelle 1/500

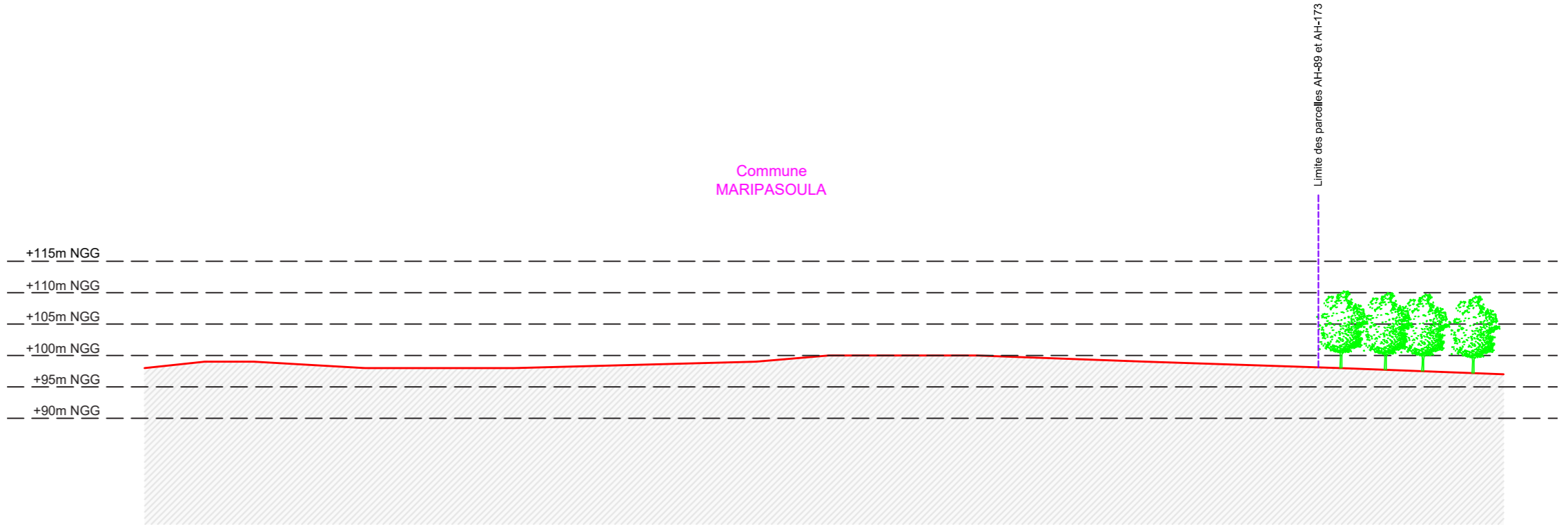


Architecte

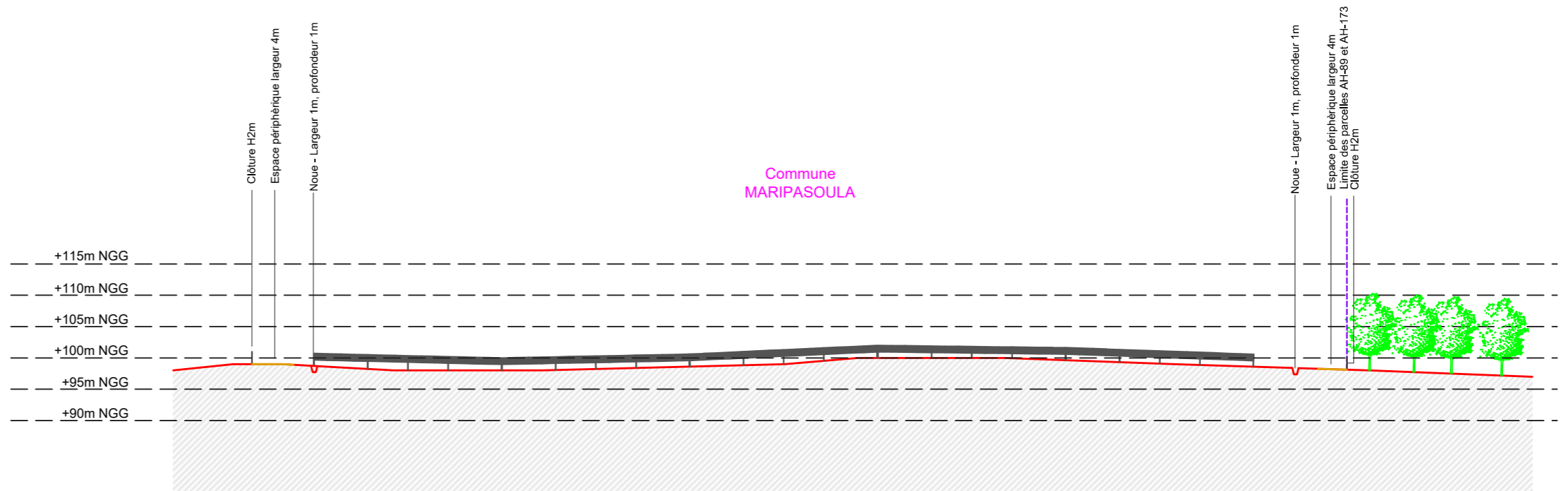
I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier








Coupe BB' - Etat existant



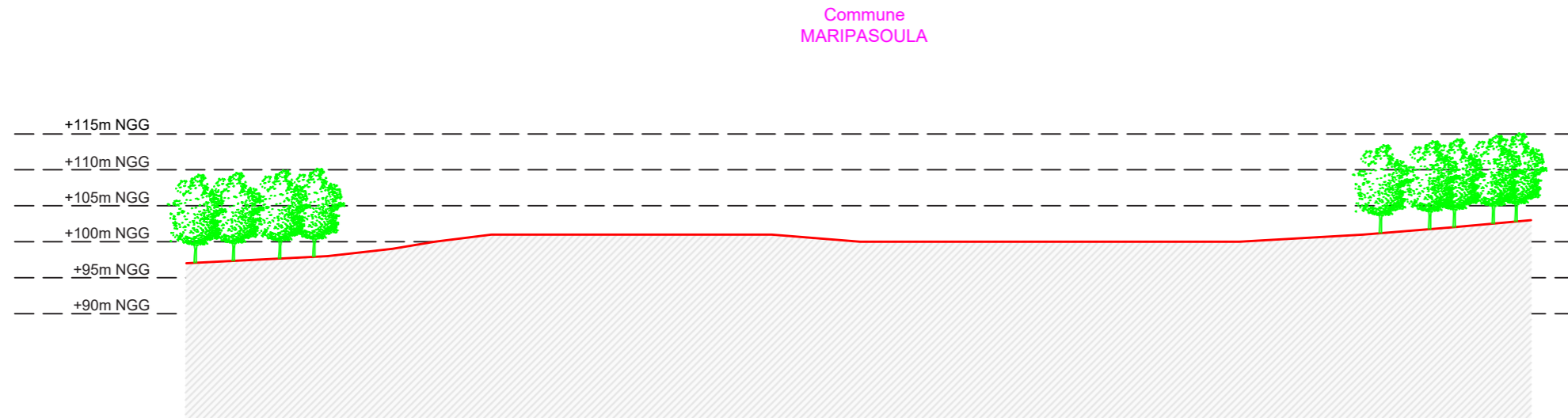
Coupe BB' - Etat projeté

Coupe CC'
 Etat existant et projeté

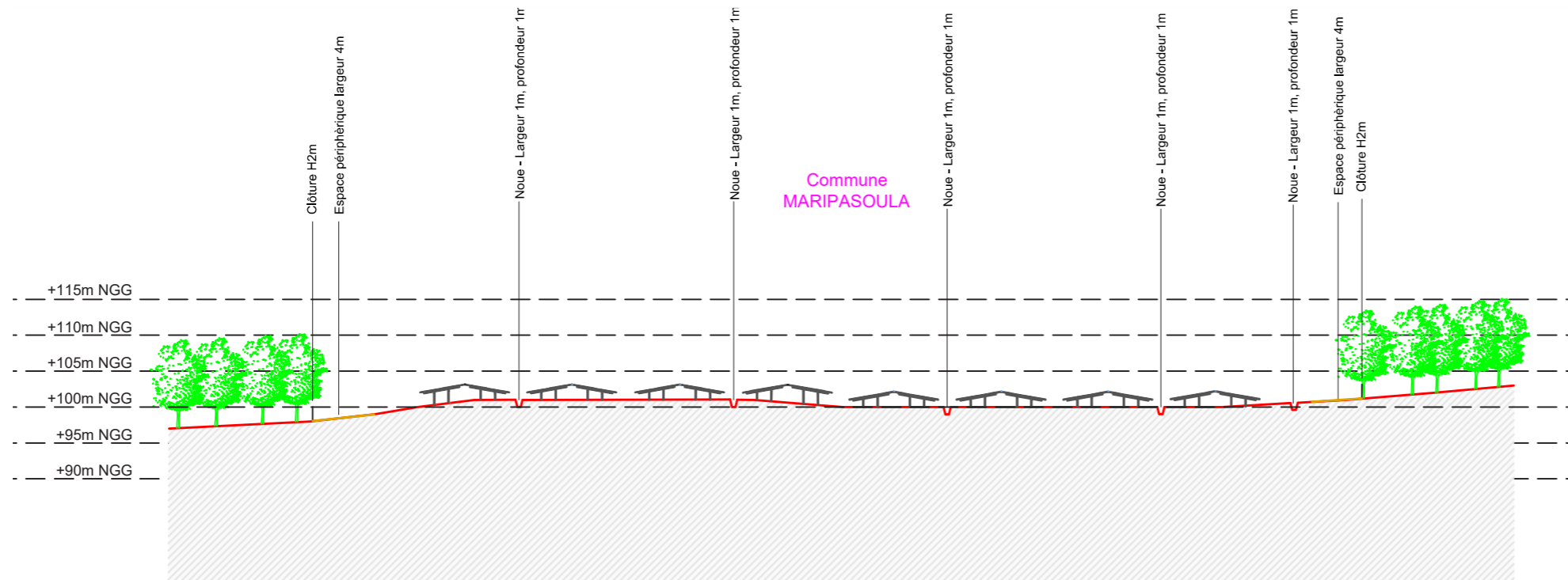
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m

Echelle 1/1250



Coupe CC' - Etat existant



Coupe CC' - Etat projeté

Architecte





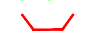
I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

Coupe DD'
Etat existant et projeté

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m
Profondeur 1m

Echelle 1/500



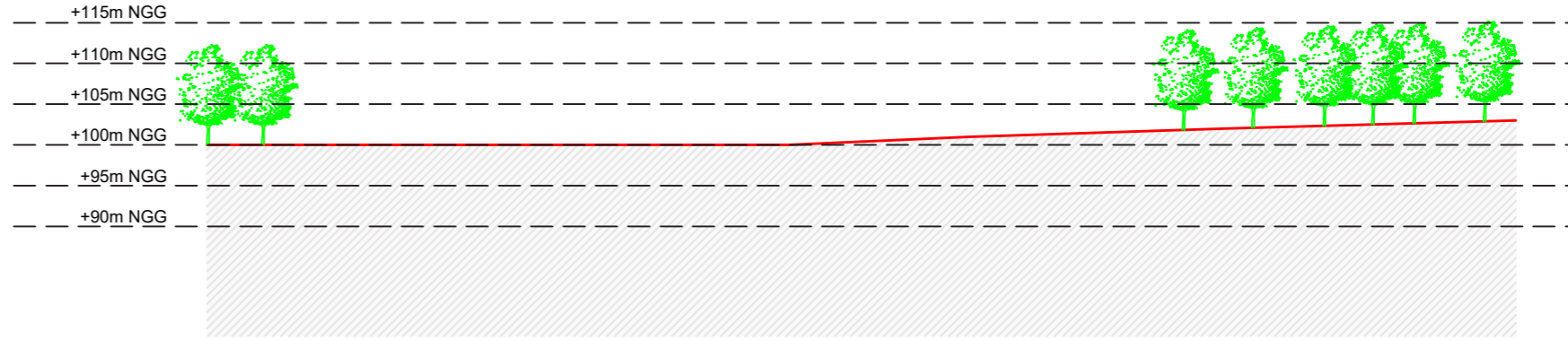
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



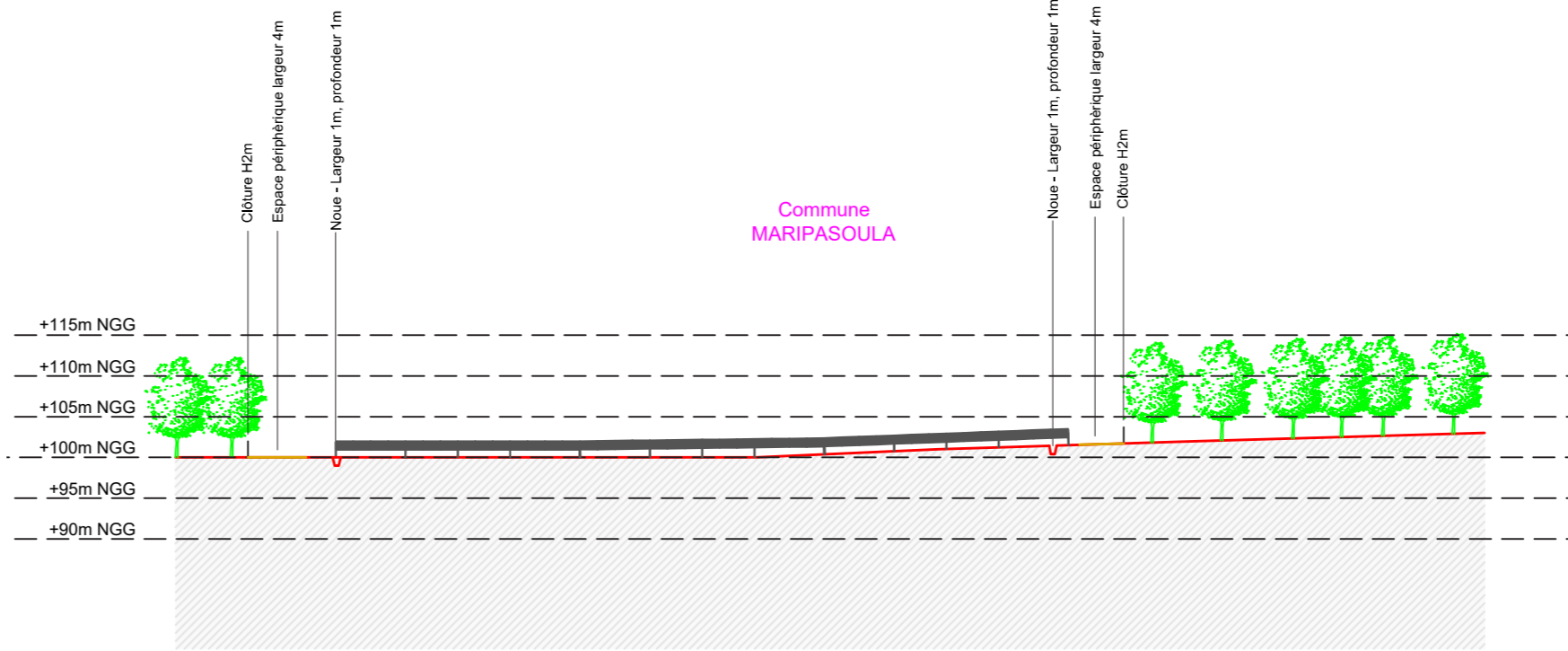
EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

Commune
 MARIPASOULA



Coupe DD' - Etat existant

Commune
 MARIPASOULA



Coupe DD' - Etat projeté

Coupe d'une structure
photovoltaïque

Légende

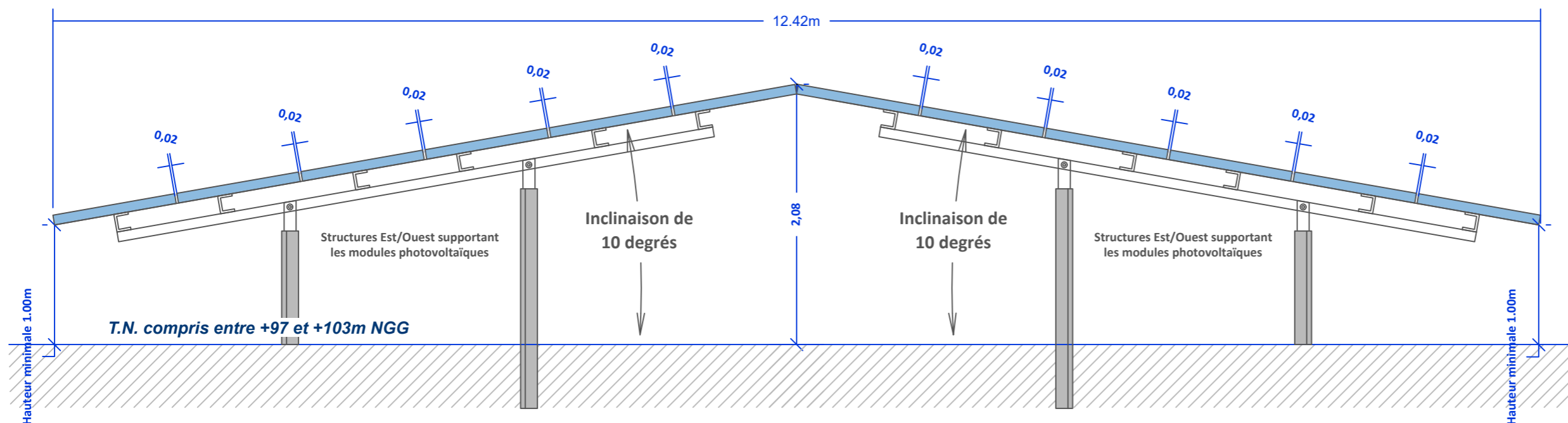
Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 2.08m
Longueur de 30.00m et 10.70m
Largeur de 6.29m x2
Largeur projetée au sol de 6.21m x2
Largeur projetée totale au sol de
12.42m
Inclinaison de 10 degrés des panneaux
photovoltaïques

Terrain naturel compris entre
+97m et +103m NGG

Echelle 1/40

0m 0.25m 0.5m 0.75m 1m



Coupe d'une structure photovoltaïque au 1/40ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Coupe du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

Surface de plancher de 21.12 m²
 Longueur de 9.20 m
 Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec
 toiture en toile ondulée
 Longueur de 10.40 m
 Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG
 Acrotère : +103.30m NGG

Echelle 1/50



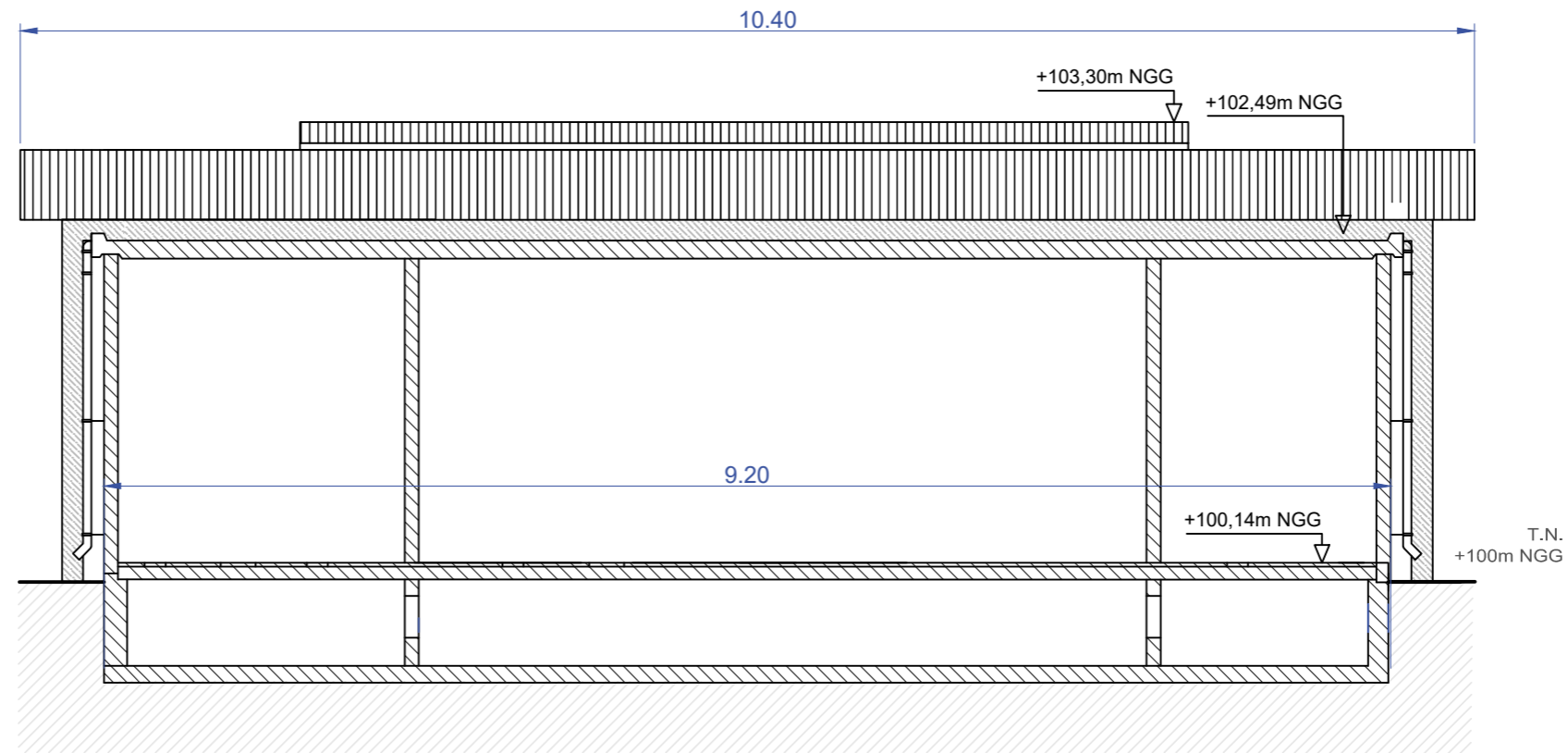
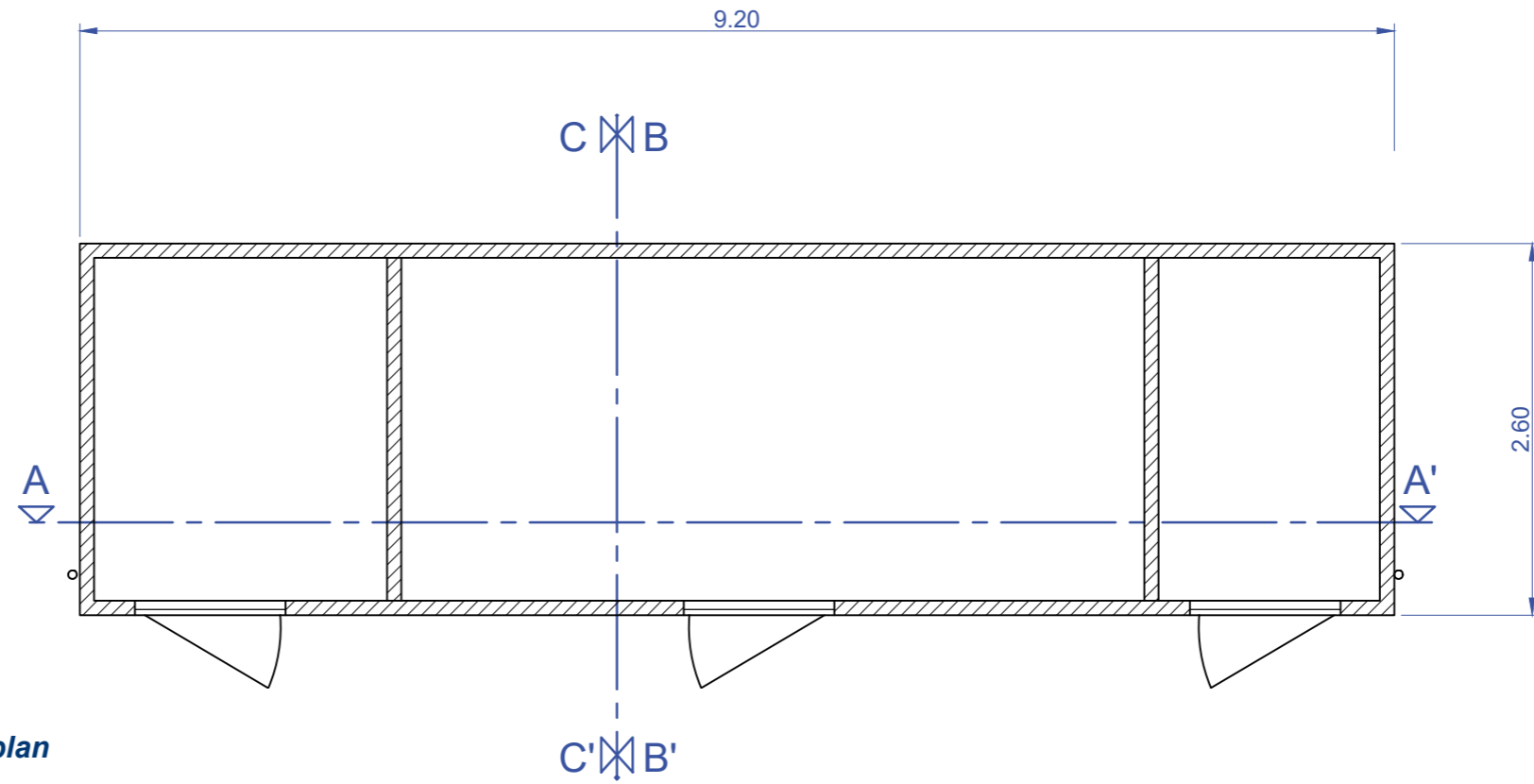
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Vue en plan

Coupe AA'

Coupe du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

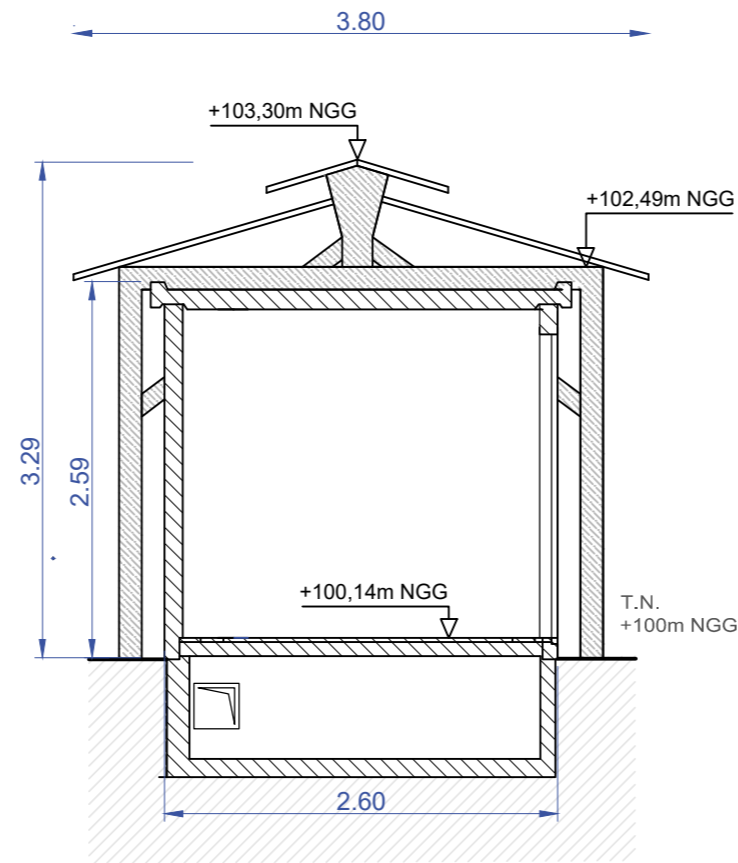
Surface de plancher de 21.12 m²
 Longueur de 9.20 m
 Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

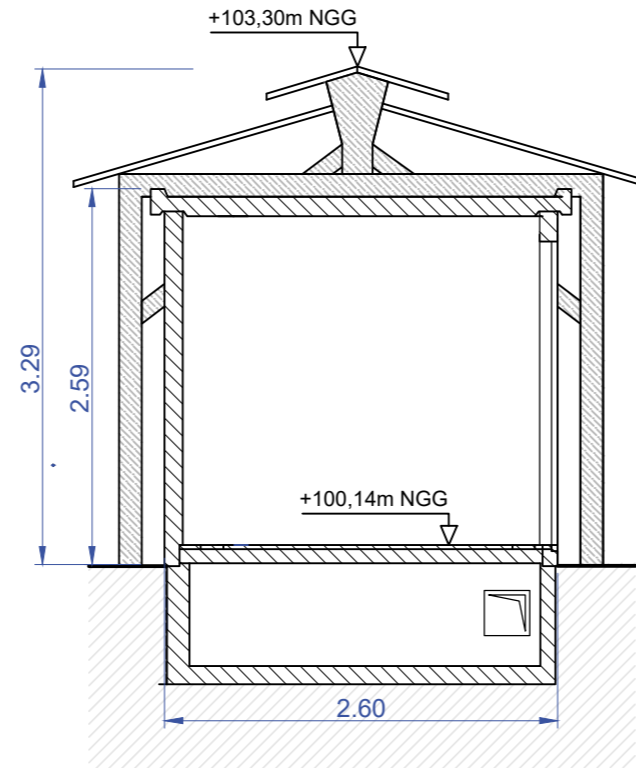
Structure en bois de protection avec
 toiture en toile ondulée
 Longueur de 10.40 m
 Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG
 Acrotère : +103.30m NGG

Echelle 1/50



Coupe BB'



Coupe CC'

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

Coupe
 du poste de transformation

Légende

Caractéristiques du PTR :

Surface dalle béton : 18.18 m²
 Hauteur de 2.96 m
 Longueur de 9.42 m
 Largeur de 1.93m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025

Terrain naturel : +100m NGG
 Acrotère : +103.20m NGG

Echelle 1/75



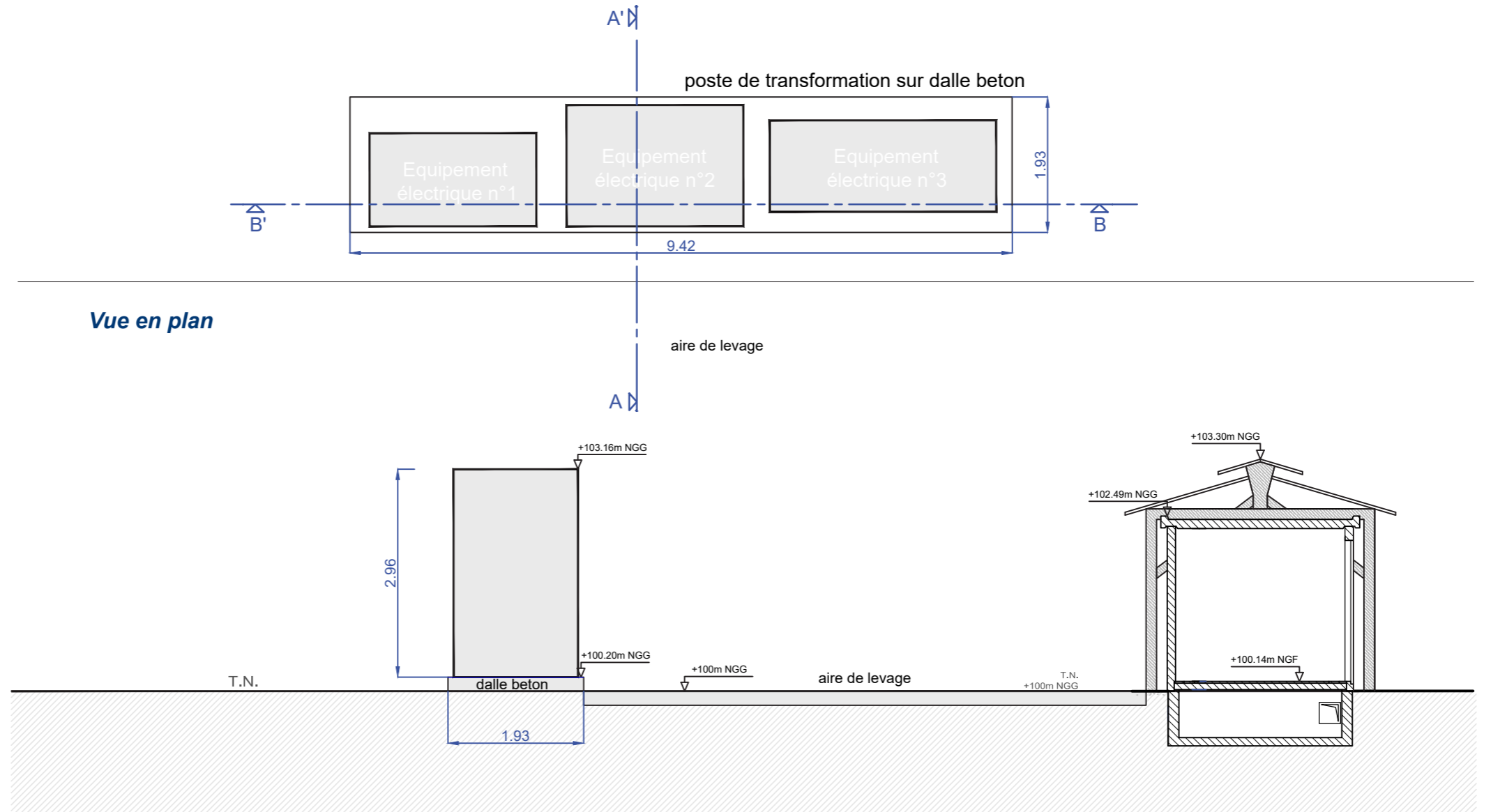
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

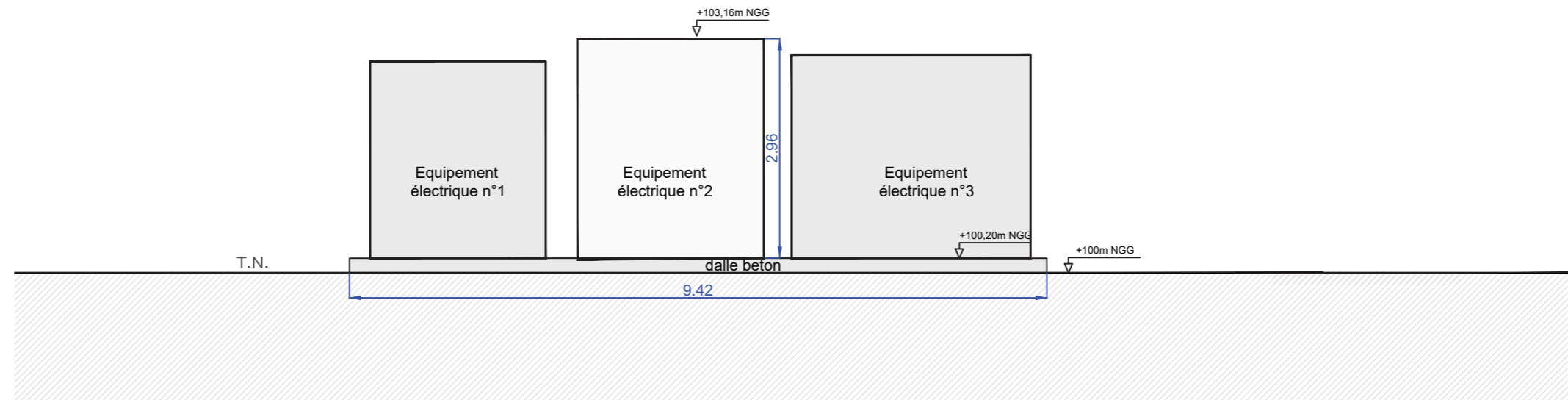
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Coupe AA'



Coupe BB'

**Coupe
 du container de stockage**

Légende

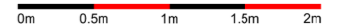
Caractéristiques du Container
 de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m²
 Hauteur de 2,60 m
 Longueur de 6,06 m
 Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +98m NGF
 Acrotère : +100,80m NGF

Echelle 1/50

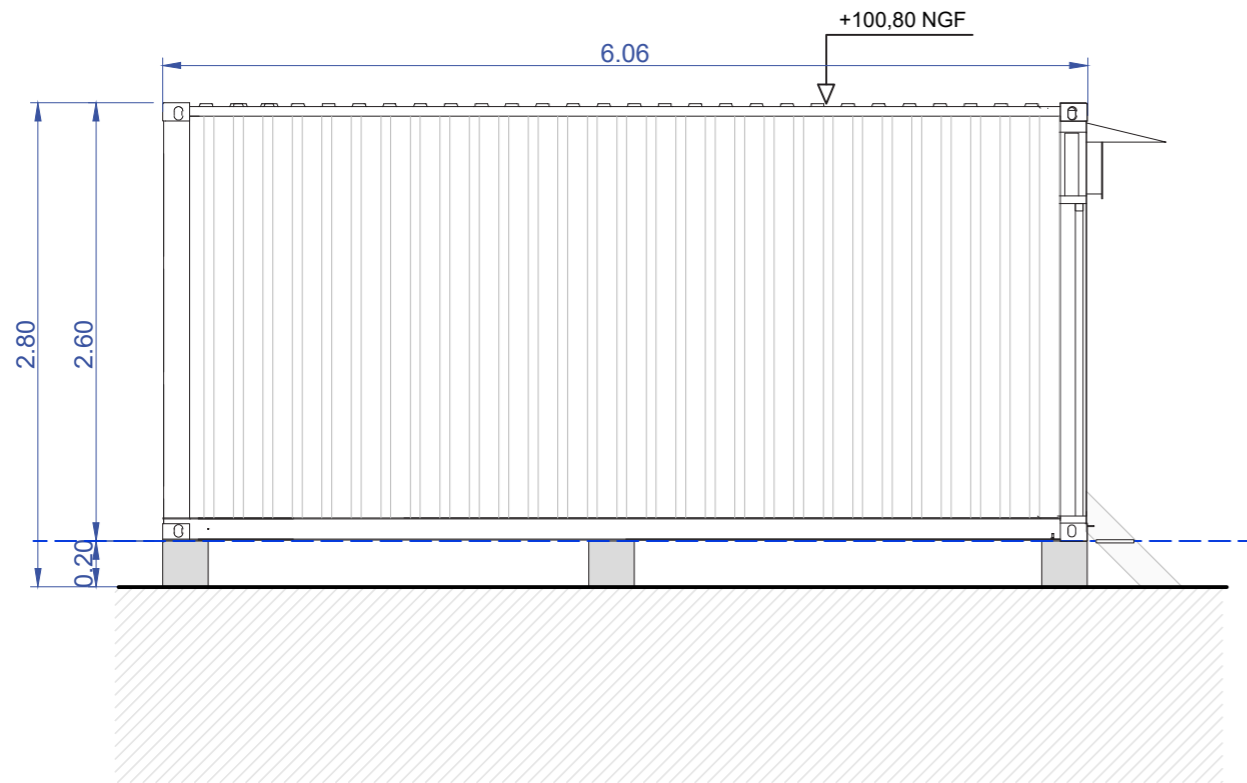


Architecte

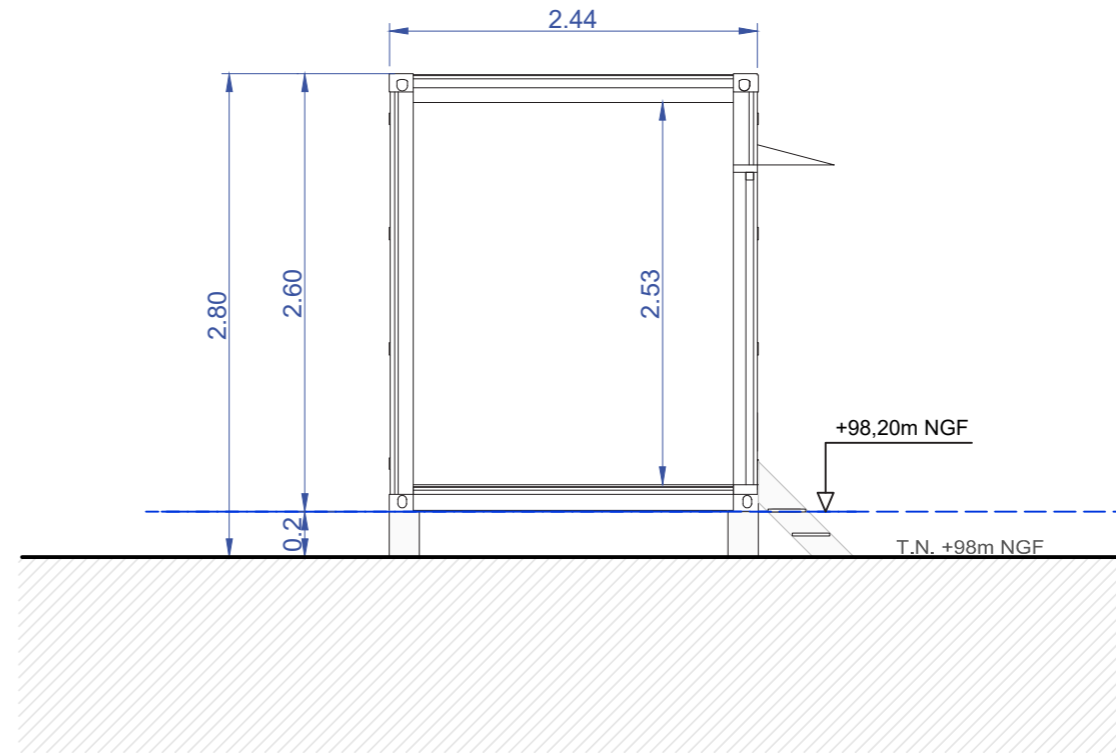
I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



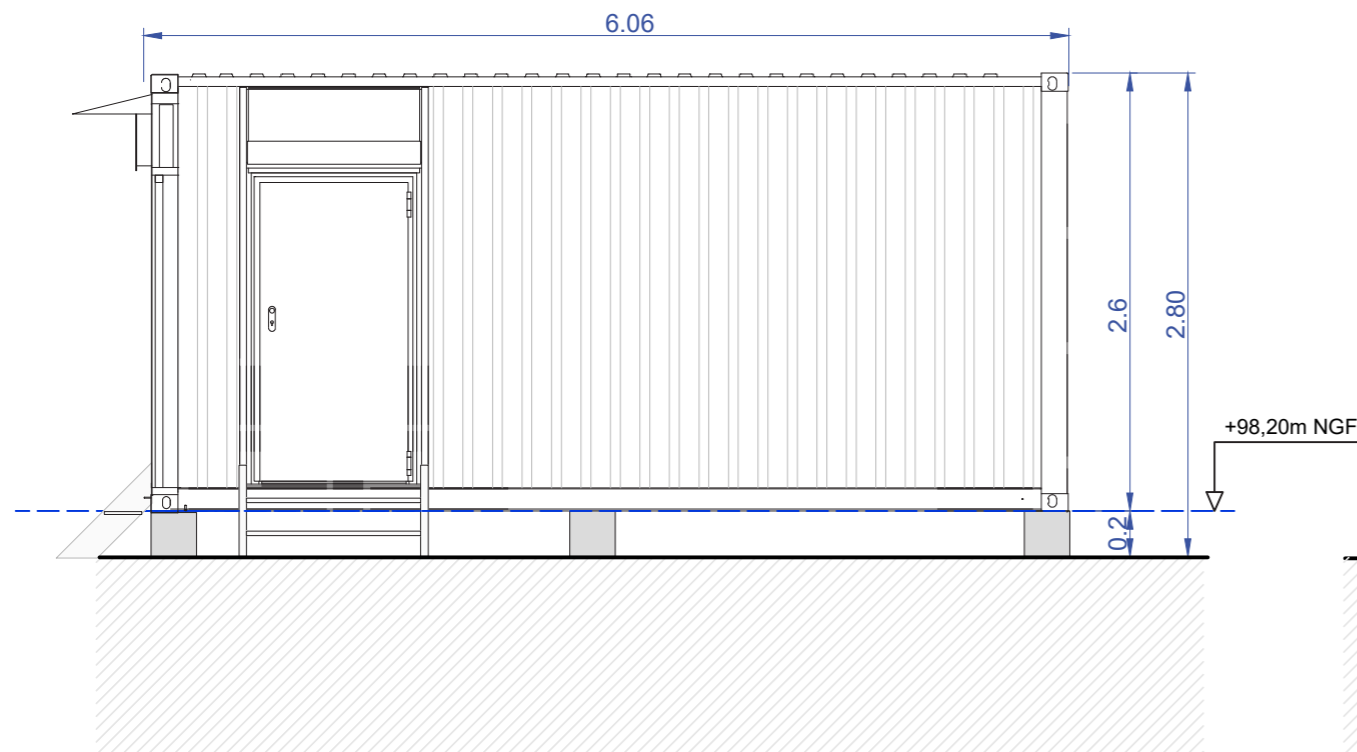
EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



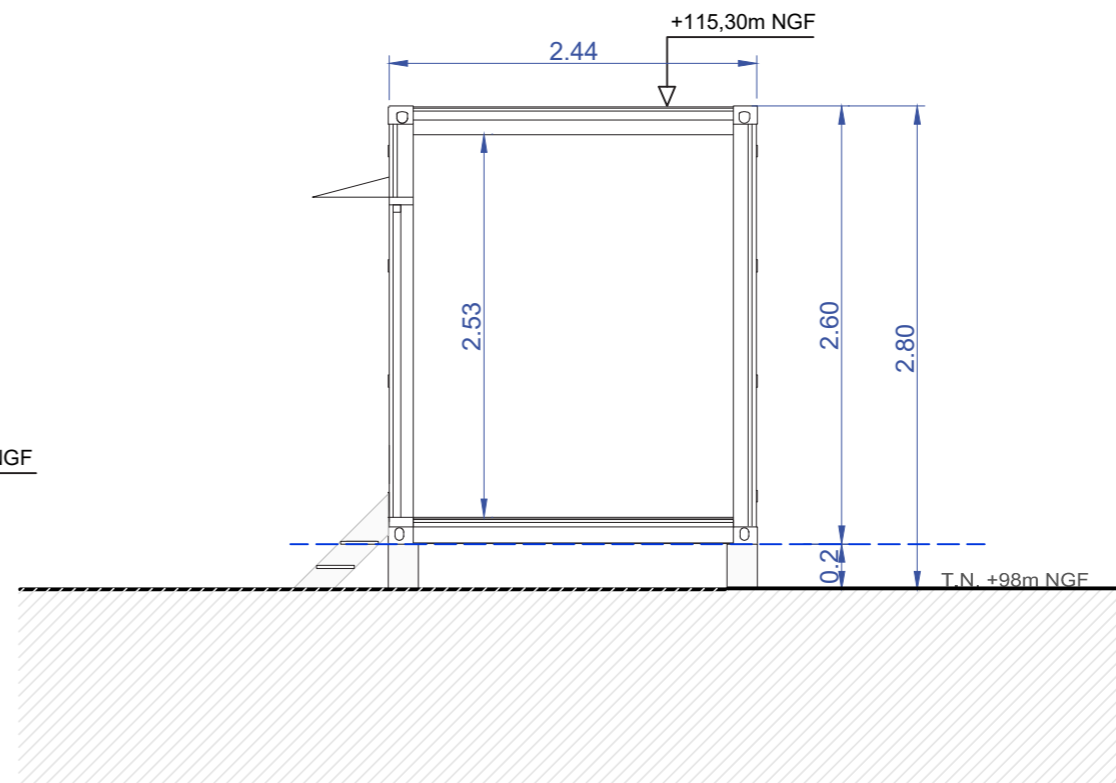
Coupe AA'



Coupe CC'



Coupe BB'



Coupe DD'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la diversification nécessaire des sources d'énergies, la **SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2**, souhaite participer et répondre à l'effort national et européen de développement durable, notamment dans les Zones Non Interconnectées.

Ces territoires, dont l'éloignement géographique empêche la connexion au réseau électrique continental, se sont vus assignés, dans le cadre de la loi Grenelle 1, l'objectif de parvenir à **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**, en atteignant un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020. Cet objectif a été réaffirmé par la **Loi transition énergétique pour une croissance verte** (loi n° 2015-992, publiée au Journal Officiel le 18 août 2015).

Par ailleurs, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé la démarche « Place au soleil » le 28 juin 2018 pour mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer au déploiement du photovoltaïque et du solaire thermique partout en France. Une série de mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire a été présentée. Concernant les mesures spécifiques aux Zones Non Interconnectées et notamment en outremer, le Gouvernement va lancer de nouveaux appels d'offres photovoltaïques pluriannuels, territoires par territoires, ce qui donnera une garantie à l'atteinte des objectifs de volume de solaire.

La **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane**, adoptée par décret n°21757 du 30 mars 2017, prévoit notamment qu'à l'horizon 2023, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dépassera 85%, en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources solaires.

Le projet vise à réaliser une **centrale solaire photovoltaïque au sol** sur la commune de **Maripasoula**, en Guyane (973), permettant de produire de l'électricité afin de l'injecter sur le réseau public.

La commune de Maripasoula, commune de l'intérieur de la Guyane, est située en limite Ouest du territoire, en bordure du fleuve Maroni.

1) L'état initial du terrain et de ses abords.

Situation géographique du projet

La zone d'implantation envisagée du projet se situe au Nord du bourg de Maripasoula, proche de grands travaux réalisés dans le cadre de la construction de lycée.

Le terrain se situe dans une zone anthropisée en expansion, proche du tissu urbain de Maripasoula.

Le terrain étudié est relativement plat et situé au sein de boisement secondaire (zone Nord du projet) et de friches herbacées et arbustives (zone sud du projet). L'accès à la zone du projet se fait par un chemin de desserte existant, la piste Sophie côté Ouest, reliant l'aéroport à la zone de chantier du futur lycée.

Le contexte paysager

Le périmètre d'étude se situe au sein de l'unité paysagère des « **Grands paysages fluviaux** », courant de Maripasoula à Saint Laurent du Maroniet plus particulièrement dans la séquence de Papaïchton-Maripasoula où le fleuve se dresse sur un gabarit relativement imposant. Dans l'horizon s'aperçoit les grands Monts du massif central guyanais. Cette entité est composée de forêts composées de toute une gamme de paysages fermés où les ambiances varient au gré des groupements végétaux et des configurations géomorphologiques.

Cependant, la zone où se situe ce périmètre d'étude est un morcellement paysager anthropisé au contact du bourg de Maripasoula dont l'étalement urbain s'étire en habitations individuelles du Lawa jusqu'à l'aéroport et au tout récent et imposant chantier du futur lycée en cours de construction.

Le projet s'insérera de manière optimale dans le paysage local en respectant les grandes lignes directrices du paysage, et sera globalement peu perceptible. Il s'implante loin de la route de l'aéroport, et ne sera donc pas perceptible depuis cet axe de circulation. L'effet visuel le plus important aura lieu au niveau du lycée, pour une partie seulement du site.

Le terrain d'implantation du projet

Le terrain projeté pour la construction de la centrale photovoltaïque, partie des parcelles cadastrées n°89 et n°173 en section AH, se situe à une altitude comprise entre 97 et 103 m NGF.

La zone d'implantation du projet photovoltaïque s'étend sur 3,7 ha (zone clôturée). L'implantation du projet est prévue au niveau d'une zone plate dans un environnement essentiellement boisé bordée au sud par la zone réservée au projet de construction du lycée.

La centrale atteindra une puissance totale comprise entre 4 et 5 MWc. Elle permettra ainsi d'alimenter entre 3 000 et 3 750 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

2) Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages.

L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Les opérations préalables à l'installation des structures et des différents équipements de la centrale photovoltaïque supposent une mise à nu du sol. Une opération de débroussaillage et de défrichage est donc prévue sur le terrain d'implantation, d'une superficie de 3,7 ha (zone clôturée).

Un espace périphérique de 5 m de large ceinturant l'ensemble des modules permettra de faciliter les opérations de maintenance en assurant un accès au plus proches des équipements notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Afin d'assurer la transparence hydraulique de l'ensemble de l'installation, un réseau de noues sera créé sur le site d'assise du projet.

Le terrain est incliné topographiquement vers le sud-ouest. Il n'y a aucun élément topographique remarquable ce qui est propice à l'installation d'une centrale solaire au sol. Les opérations de terrassements seront donc très ponctuelles (câblages électriques, pistes, fondations) et n'entraîneront pas de modifications notables sur la topographie du site (pas de modification du profil du terrain).

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

La centrale est répartie en deux zones d'implantation. La zone Nord sur la parcelle N°89 et la zone Sud sur la parcelle n°173. Elle sera composée de **modules photovoltaïques** (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des **structures** de support bipentes orientées Est-Ouest. Ils seront inclinés à 10°.

Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 2,08 m.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. Leur profondeur d'ancrage sera comprise entre 80 et 120 cm.

A noter que la proximité avec l'aérodrome de Maripasoula a nécessité une étude d'impact sur la réverbération des panneaux photovoltaïques et des risques impliqués sur l'activité aéronautiques.

Les modules orientés à l'Ouest qui équiperont la centrale photovoltaïque seront équipés de verres antireflets conformes aux exigences de la DGAC relatifs à la sécurisation de la navigation aérienne.

L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche par uneligne enterrée.

Concernant les **locaux électriques et techniques**, le site de production sera constitué :

- d'un**poste de conversion del'énergie** (onduleurs et transformateurs) installé à l'entrée du site ;
- d'un **poste de livraison**, marquant l'interface entre la centrale et le réseau public dedistribution. Le poste de livraison sera situé à l'entrée du site, accessible à partir de l'extérieur de la zoneclôturée ;
- d'un **conteneur de stockage** de matériels situé au Sud de la zone Nord,
- de **deux citernes d'eaude** 60m3 pour la lutte incendie.

Par ailleurs, une borne incendie sera implantée à proximité de la citerne positionnée prêt du portail d'accès principal à proximité du poste de livraison.

Les matériaux et les couleurs des constructions

Les équipements assurant les fonctions de « poste de conversion», et « poste de livraison » seront de **couleur vert fougère** (RAL 6025), pour une meilleure intégration dans le paysage. Ces équipementsdisposeront d'une **toiture** inclinée favorisant leur aération, de l'ombrage et un écoulement des eauxpluviales.

Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrain

La centralesera **clôturée par un grillage** toujours de couleur verte fougère de 2 mètres de haut, à l'exception du chemin reliant les deux zones Nord et Sud, et de trois**portails en acier de même couleur** :

- Un pour l'entrée principal situé en zone Sud ;
- Un pour la sortie de la zone Sud en direction de la zone Nord ;
- Un pour l'entrée à la partie Nord ;

Le chemin reliant la partie Sud à la partie Nord de la centrale n'étant pas clôturé.

Cesportails seront composés de 2 battants asymétriques permettant une largeurde passage de 5 mètres.

Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

EDF Renouvelables propose, en concertation avec le pôle agricole de Maripasoula, d'ouvrir tout ou parties des espaces verts situés à l'intérieur des espaces clôturésà des cheptels de ruminants. Ceci ira dans le sens d'un entretien optimisé de la végétation herbacée et arbustive issue de la repousse

spontanée garantissant ainsi le maintien de la végétation en place afin d'éviter toute détérioration du sol et remaniement conséquent de celui-ci.

Un entretien mécanique pourra, néanmoins, être assuré si nécessaire : fauchage de la végétation sous les panneaux de façon à en contrôler le développement et éviter les ombrages avec les panneaux. Toute utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur des centrales du groupe EDF Renouvelables est proscrite conformément à la politique du Groupe EDF Renouvelables et à son SME (Système de Management Environnemental).

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès à la centrale s'effectuera depuis la piste Sophie déjà existante (non goudronnée), contournant le futur lycée.

Une piste et une aire de levage renforcésd'environ 200 m²permettant l'accès aux équipements, seront créés depuis le portail d'accès jusqu'au poste de conversion de l'énergie.

Le site sera équipé d'un espacement périphérique, uniquement compacté sans apport externe, large de 5 m. Il permettra l'accès aux différents équipements de la centrale photovoltaïque afin d'assurer la maintenance et l'intervention des services de secours en cas d'incendie.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la structure photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Du poste de transformation
- Du container de stockage
- De la clôture et d'un portail
- D'une citerne

PC5 - Plans des façades et des toitures

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



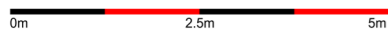
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Plan modèle
d'une Structure Photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

- Hauteur de 2.08m
- Longueur de 30.00m
- Largeur de 6.29m x2
- Largeur projetée au sol de 6.21m
- Largeur projetée totale au sol de 12.42m
- Inclinaison de 10 degrés des panneaux photovoltaïques
- Terrain naturel compris entre +97m et +103m NGG

Echelle 1/100



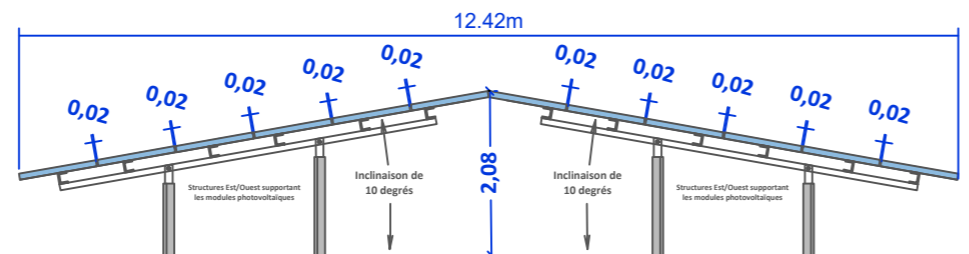
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

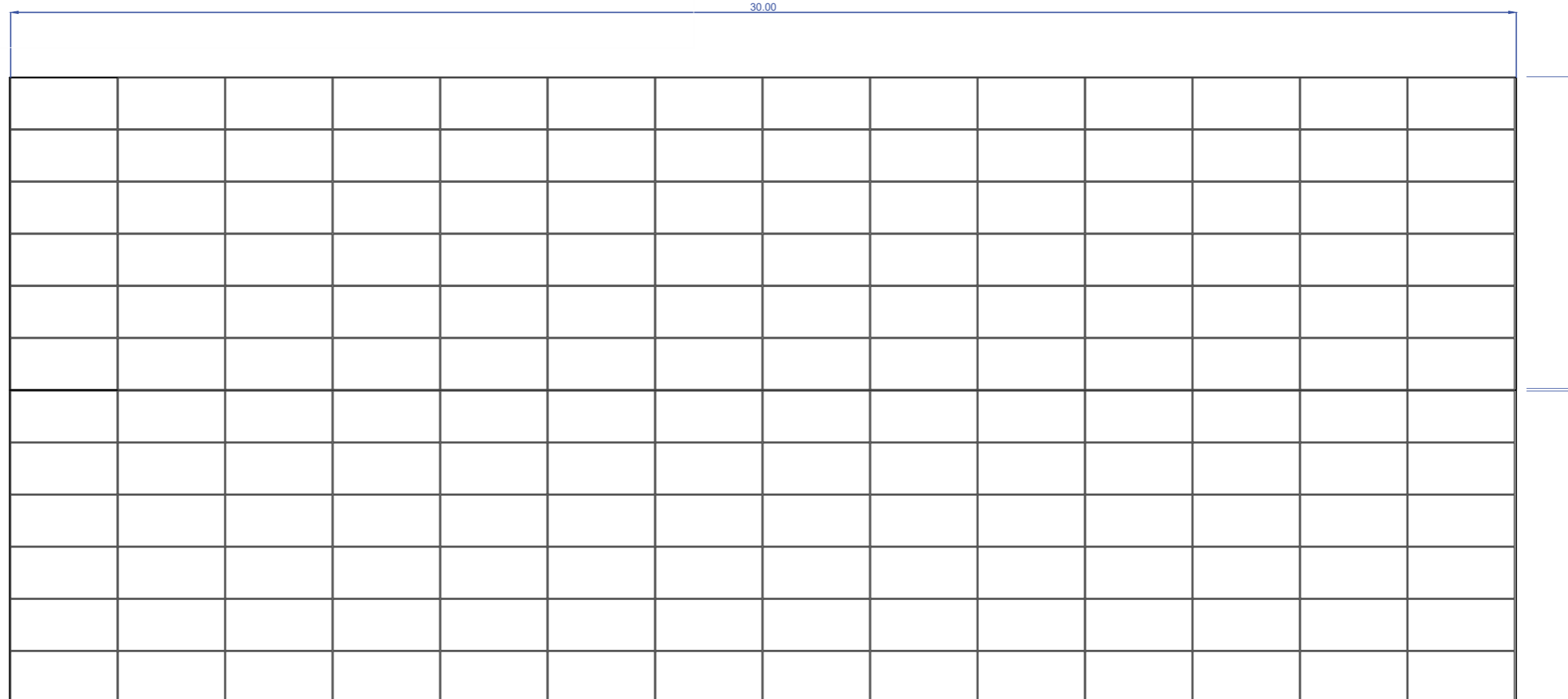
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



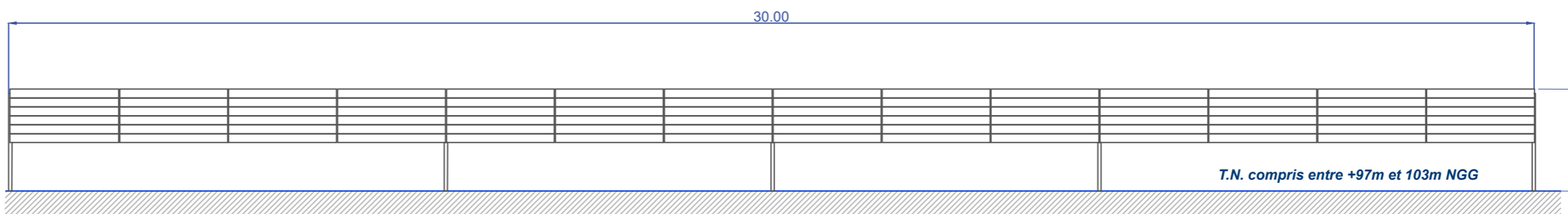
Vue de coté au 1/100ème



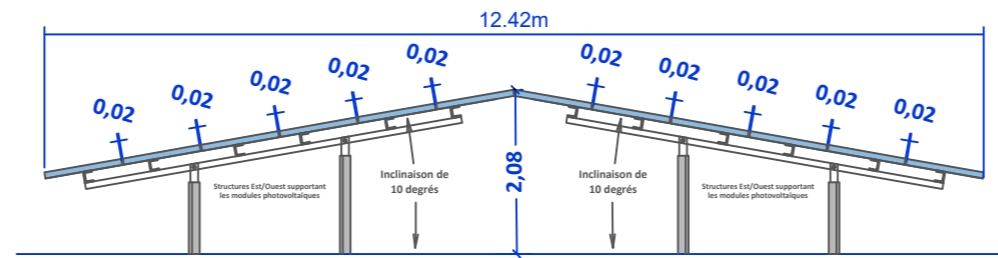
Vue de dessus au 1/100ème

Les dimensions des structures sont définitives (30.00 x6.21m).

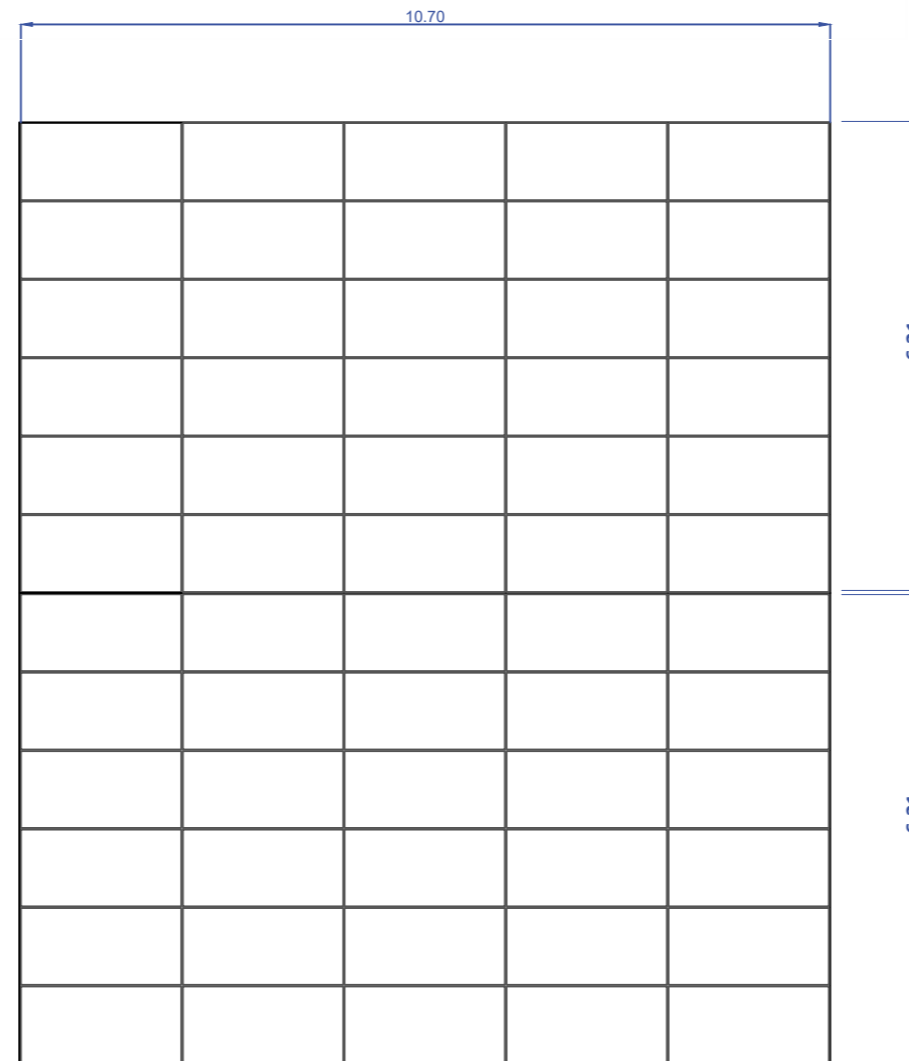
La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.



Vue de face au 1/100ème



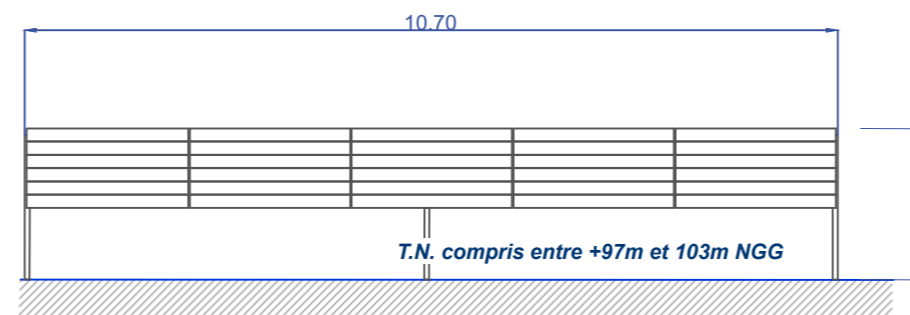
Vue de coté au 1/100ème



Vue de dessus au 1/100ème

Les dimensions des structures sont définitives (10.70 x 6.21m).

La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.



Vue de face au 1/100ème

Plan modèle
d'une Structure Photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 2.08m

Longueur de 10.70m

Largeur de 6.29m x2

Largeur projetée au sol de 6.21m

Largeur projetée totale au sol de
12.42m

Inclinaison de 10 degrés des panneaux
photovoltaïques

Terrain naturel compris entre
+97m et +103m NGG

Echelle 1/100



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // i.m.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Plan modèle
du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

Surface de plancher de 21.12 m²
Longueur de 9.20 m
Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec toiture en toile ondulée
Longueur de 10.40m
Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG
Acrotère : +103.30m NGG

Echelle 1/50

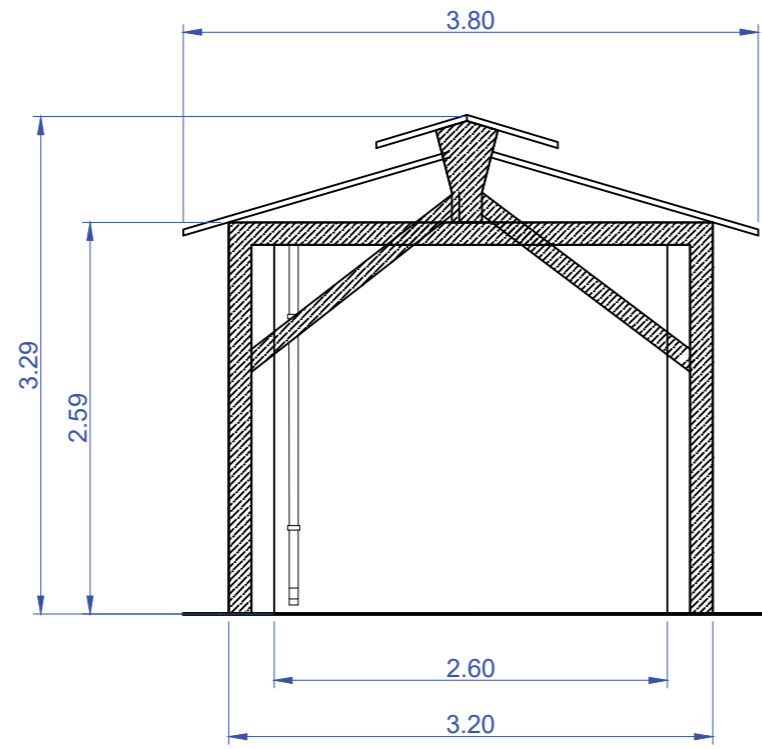


Architecte

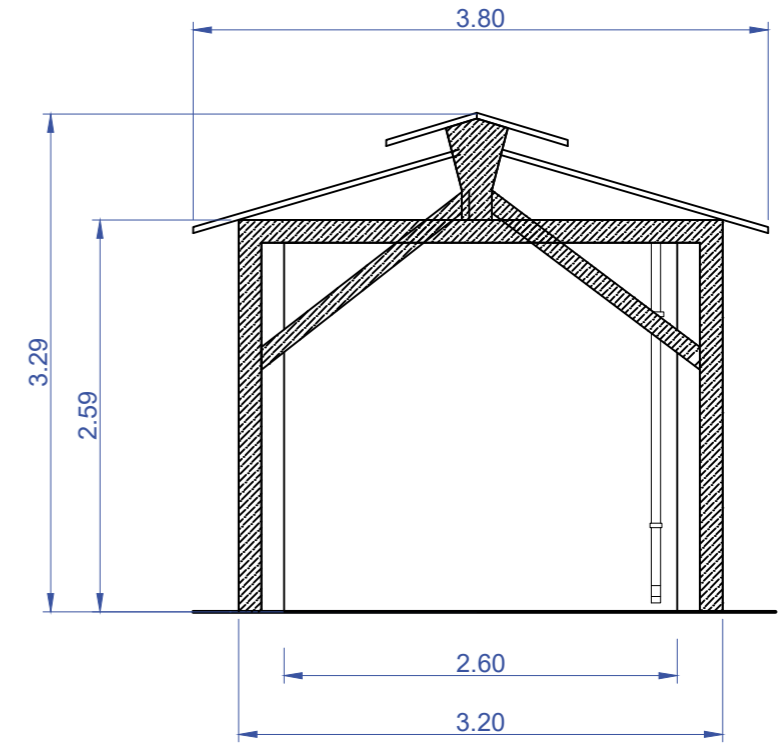
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



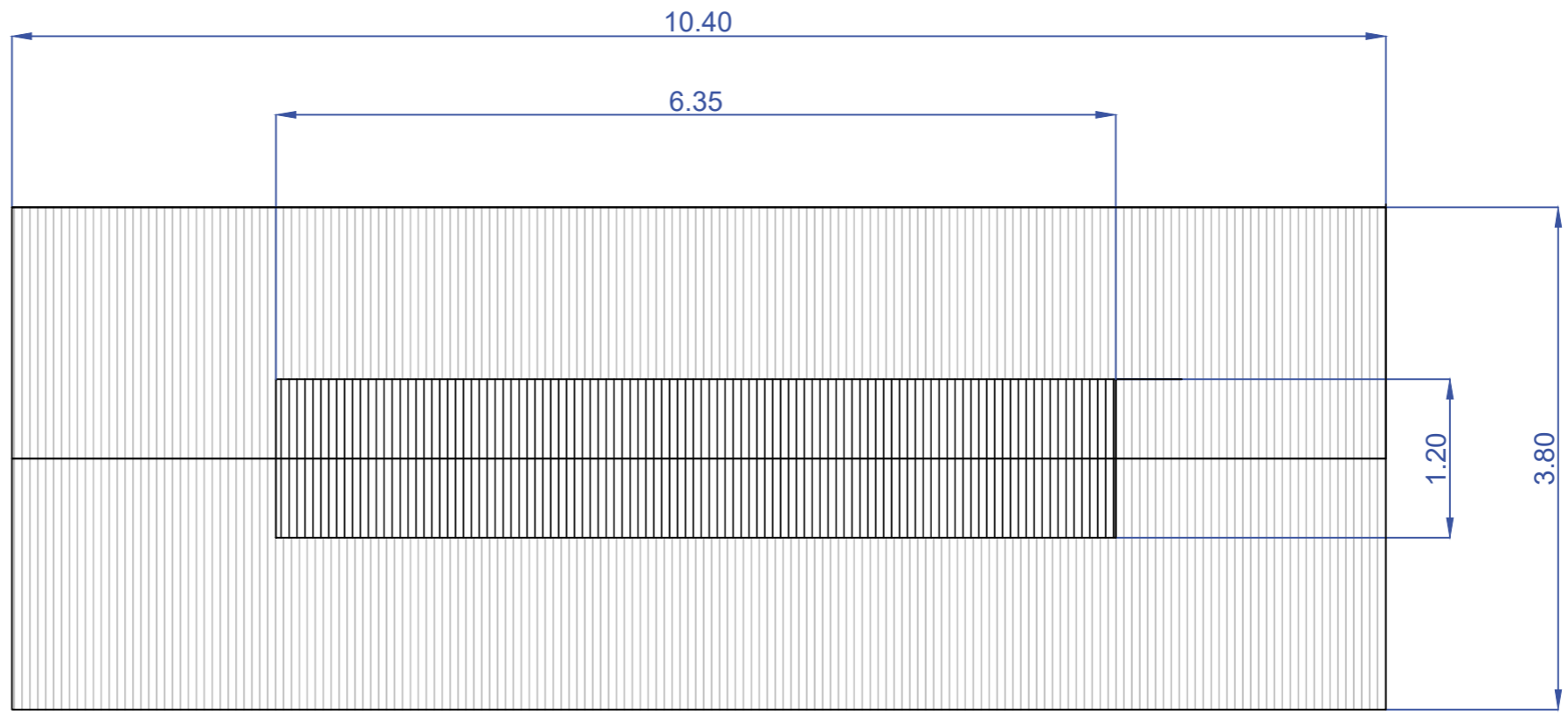
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier



Façade Nord



Façade Sud



Plan de toiture du poste de livraison

Plan modèle
du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

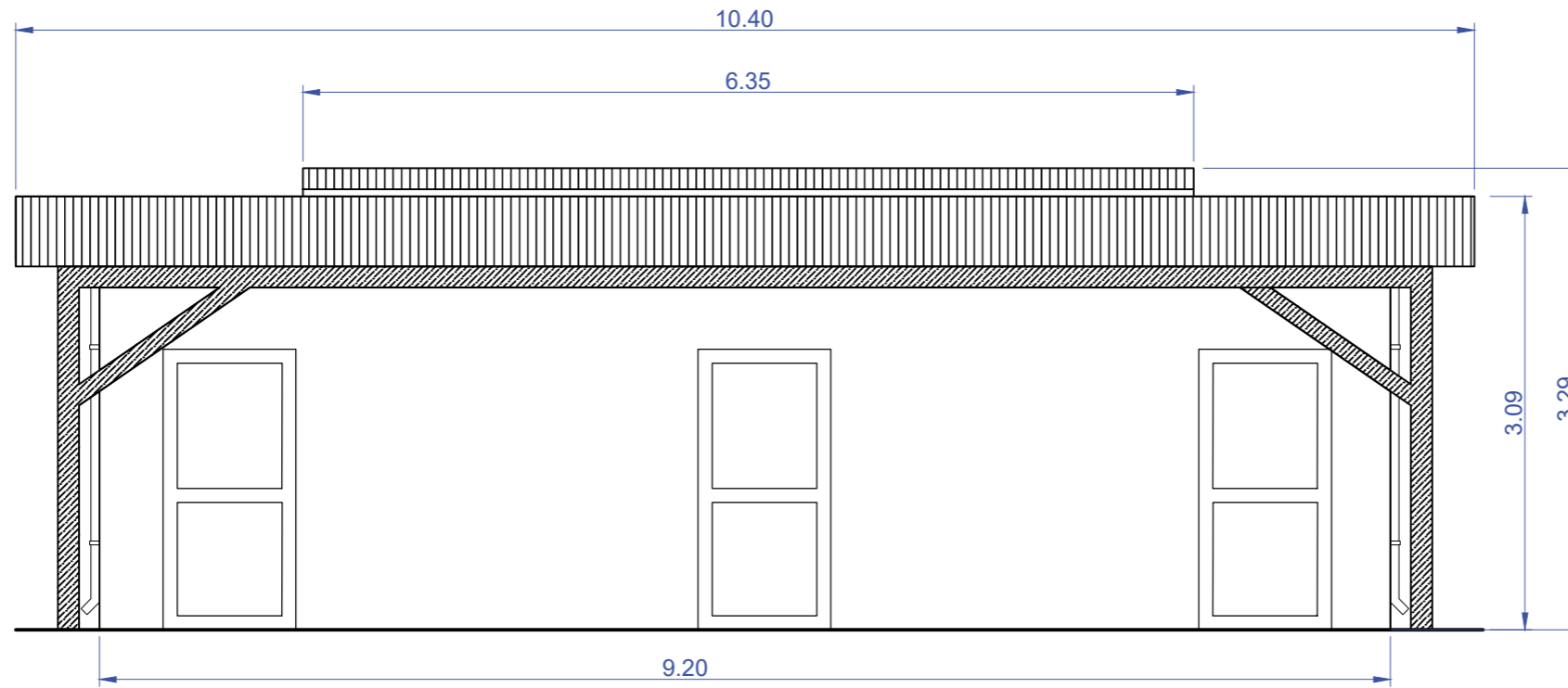
Surface de plancher de 21.12 m²
Longueur de 9.20 m
Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

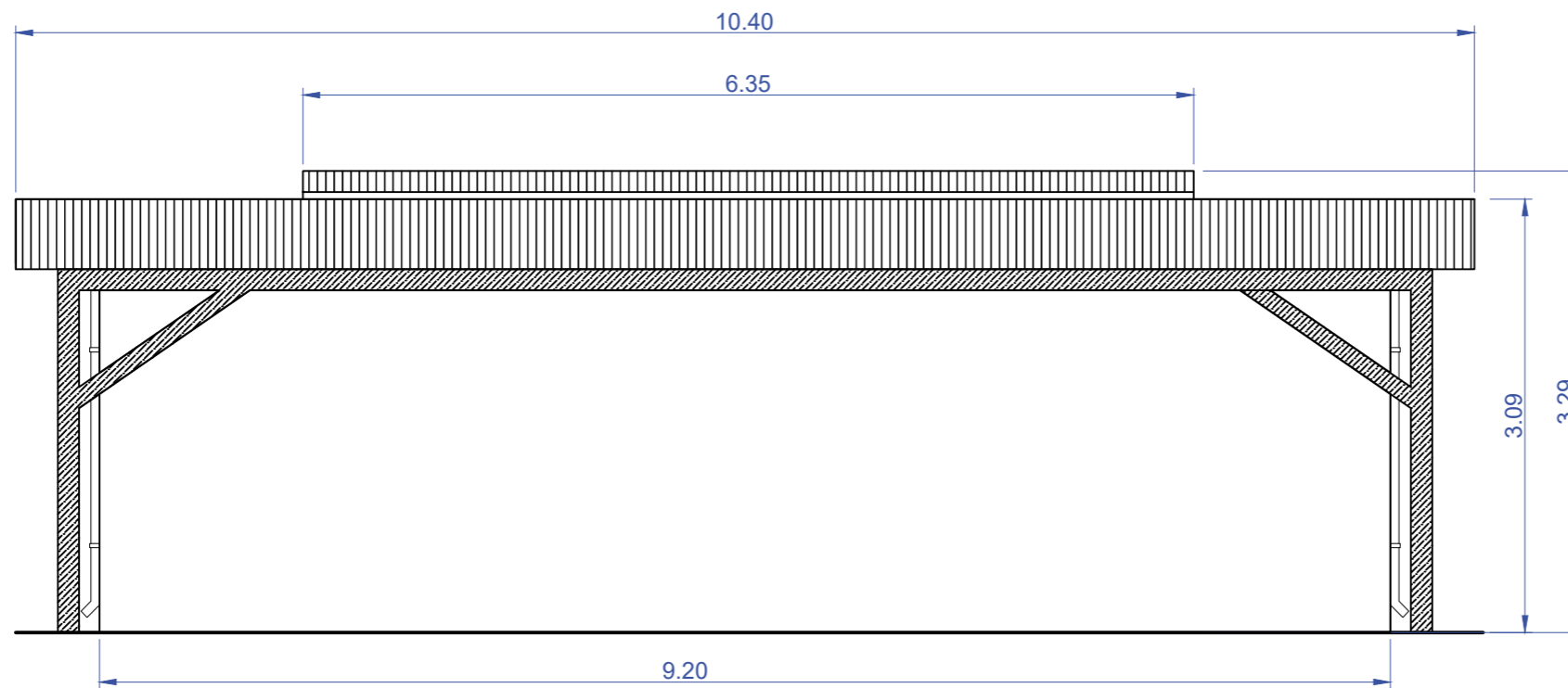
Structure en bois de protection avec
toiture en toile ondulée
Longueur de 10.40 m
Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG
Acrotère : +103.30m NGG

Echelle 1/50



Façade Ouest



Façade Est

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Façades
du poste de transformation

Caractéristiques du PTR :

Surface dalle béton : 18.18 m²
 Hauteur de 2.96 m
 Longueur de 9.42 m
 Largeur de 1.93 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025

Terrain naturel : +100m NGG
 Acrotère : +103.20m NGG

Echelle 1/100



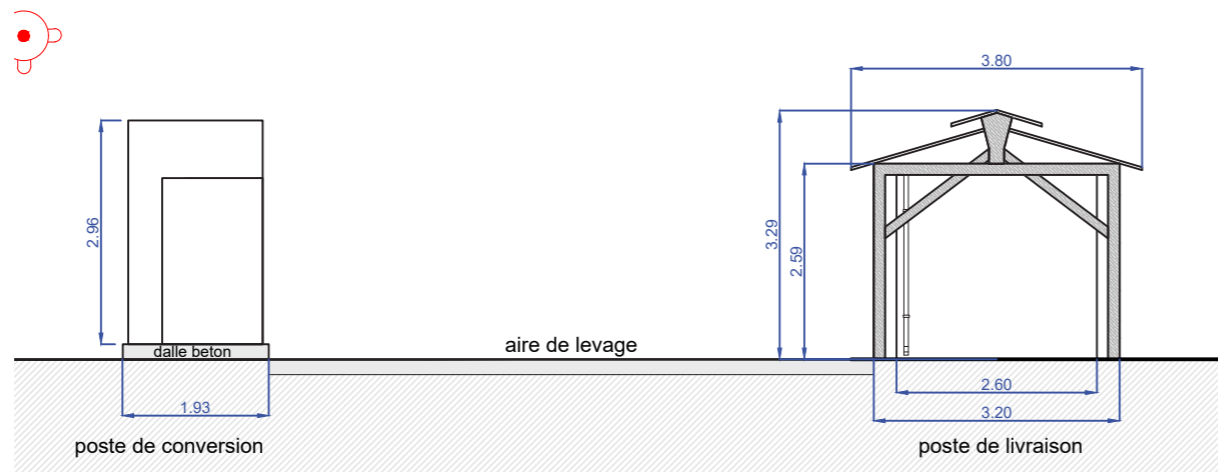
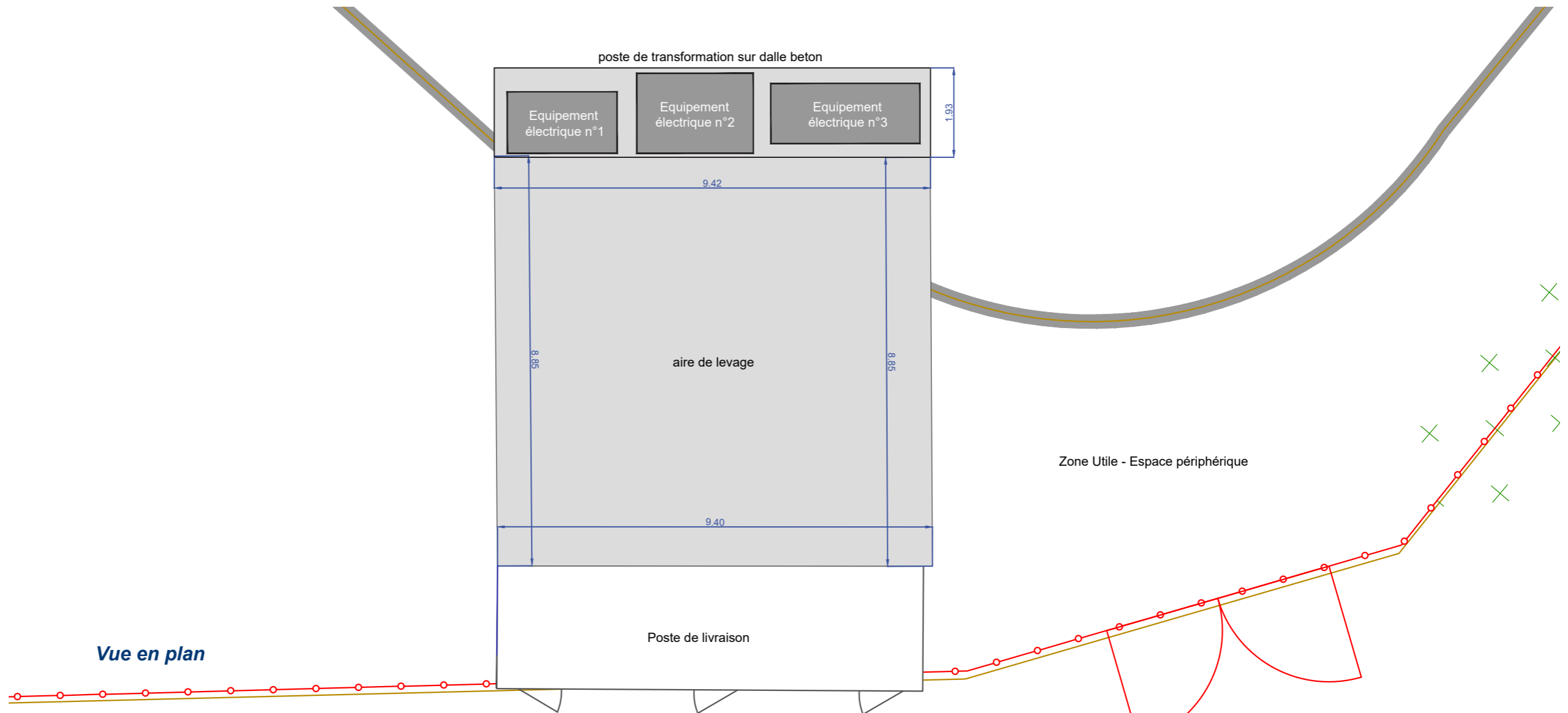
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

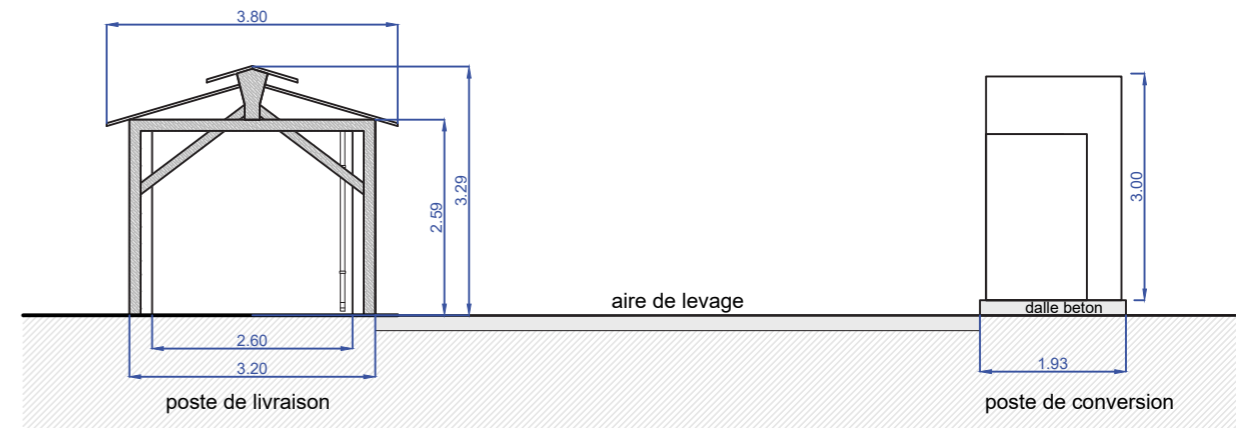
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



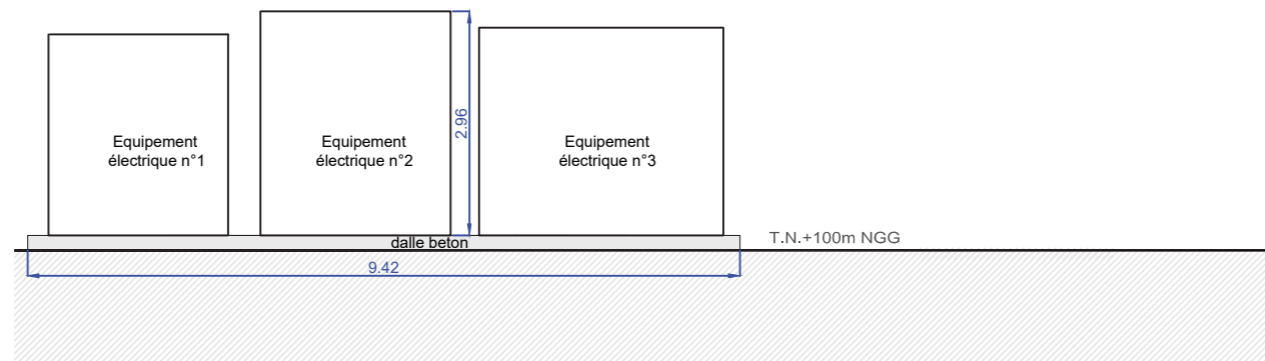
EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



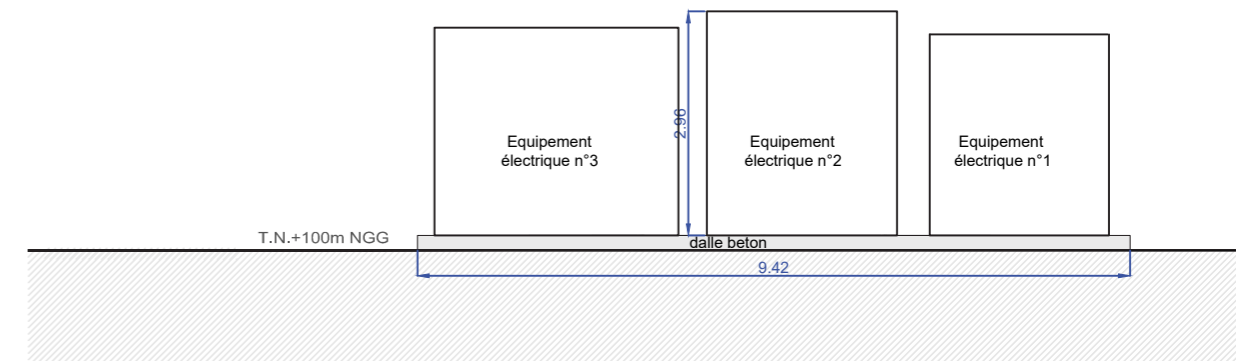
Façade Nord du poste de conversion et du poste de livraison



Façade Sud du poste de conversion et du poste de livraison



Façade Est



Façade Ouest

Plan modèle
du container de stockage

Légende

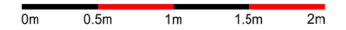
Caractéristiques du Container
de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m²
Hauteur de 2,60 m
Longueur de 6,06 m
Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +98m NGF
Acrotère : +100,80m NGF

Echelle 1/50

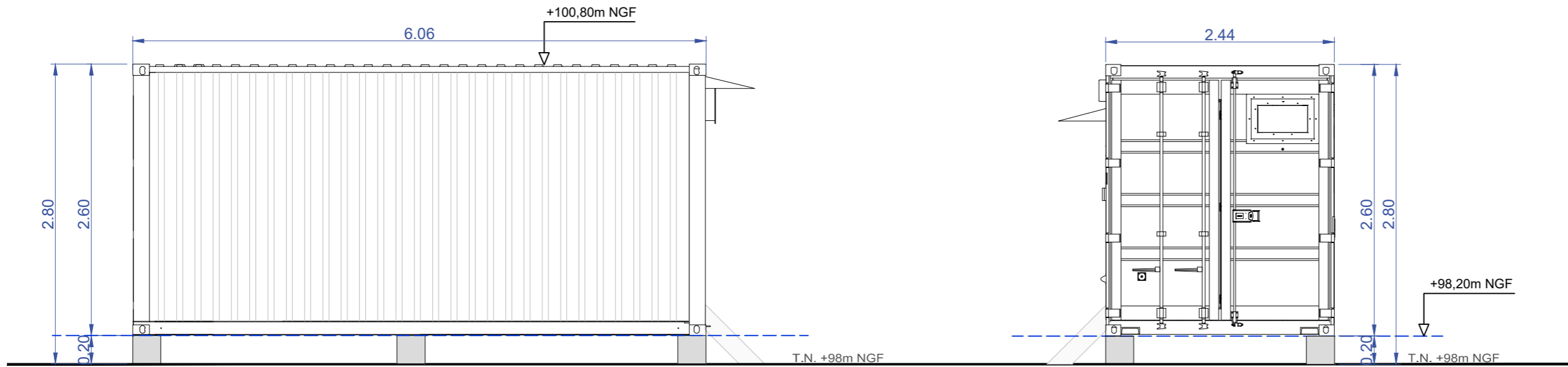


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

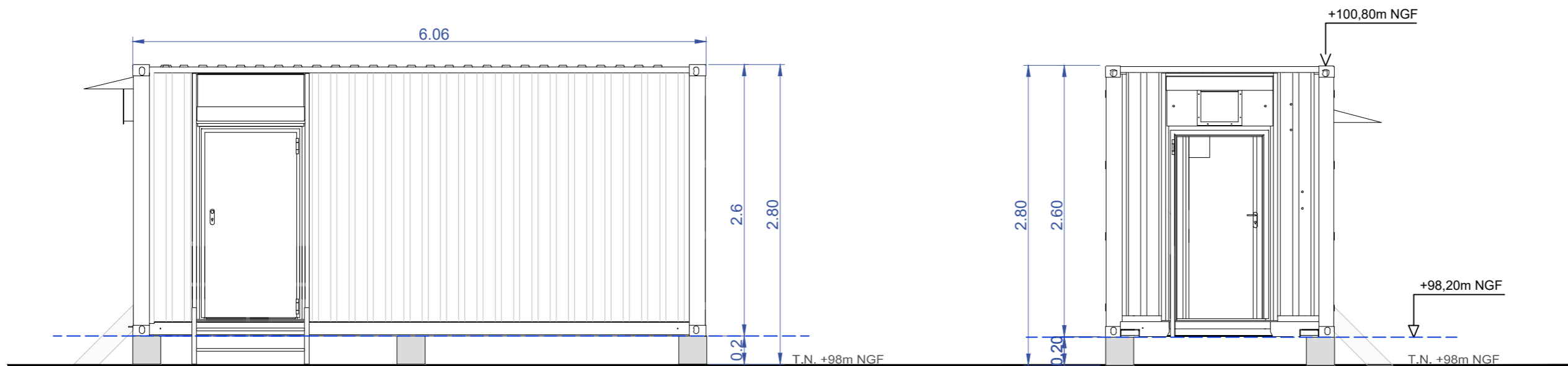


EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier



Façade Nord

Façade Est



Façade Sud

Façade Ouest

Plan modèle
de la clôture et d'un portail

Légende

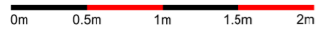
Caractéristiques de la clôture :
 Clôture rigide grillagée à maille soudée
 Hauteur hors sol 2m
 Maille 10cmx10cm
 Grillage et poteau couleur
 Vert Fougère RAL 6025
 Bas de clôture surélevé de 10cm

 Clôture

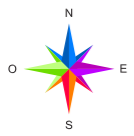
Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux
 Longueur 5m
 1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m
 Hauteur 2m
 Vert Fougère RAL 6025

Echelle 1/50



Echelle 1/1000



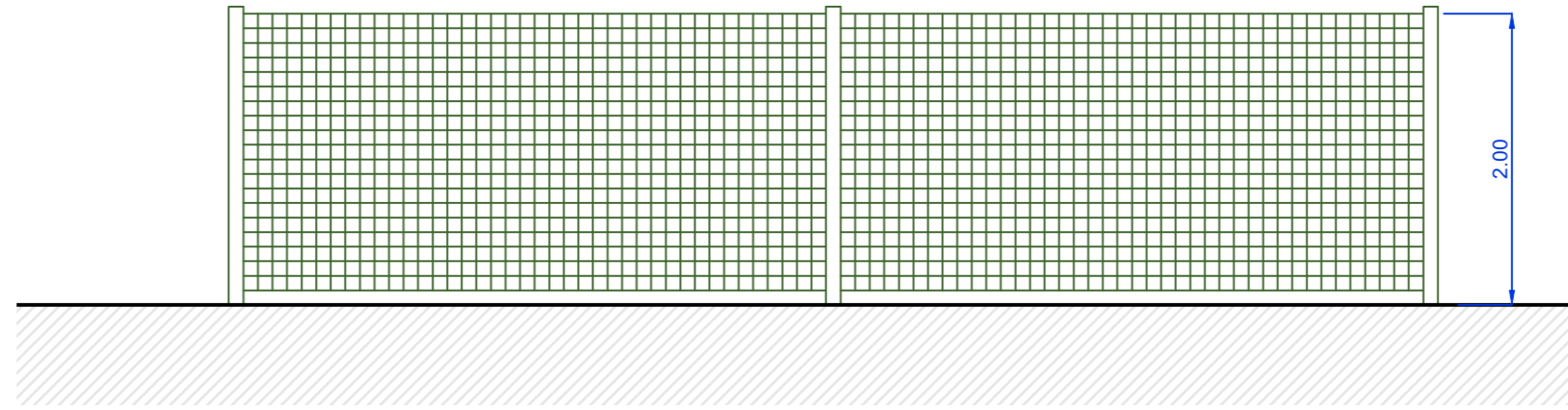
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

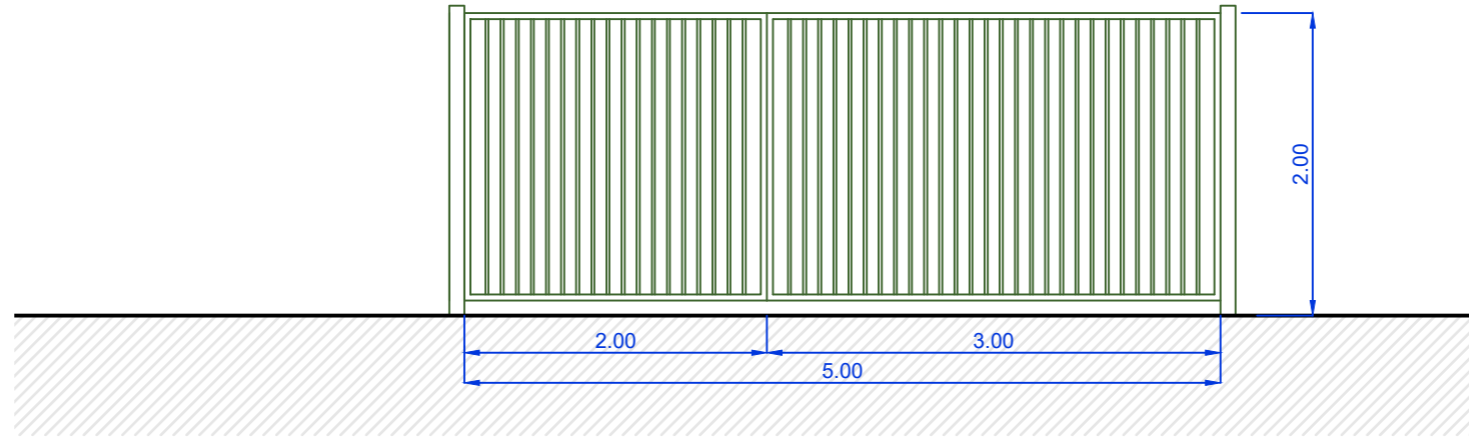
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier



Elevation de la clôture au 1/50ème



Elevation d'un portail au 1/50ème



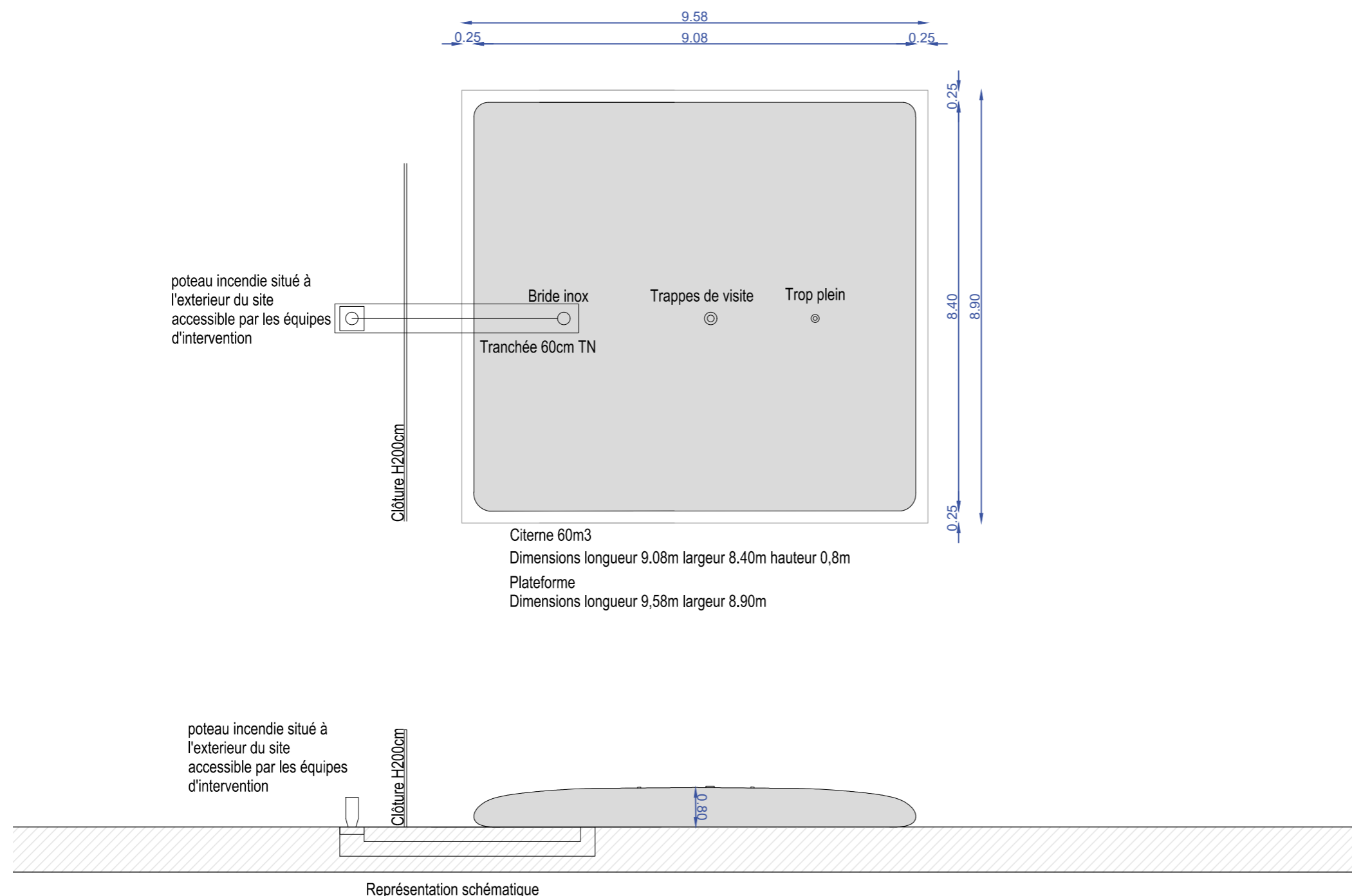
Localisation des clôtures au 1/1000ème

Plan modèle
 d'une citerne

Caractéristiques d'une citerne :

- Citerne souple de 60m³
- Hauteur hors sol : 0.8m
- Dimensions : 9.08m de longueur et 8.40m de largeur
- Poteau incendie d'aspiration accessible depuis l'extérieur du site

Echelle 1/100



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS 66014
 34060 Montpellier

PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages*
- Photomontage aérien*
- Photomontages*

Architecte

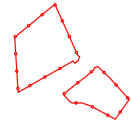
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Plan de localisation
des points de vue
des photomontages

Légende



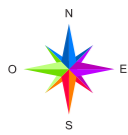
Emprise clôturée
du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

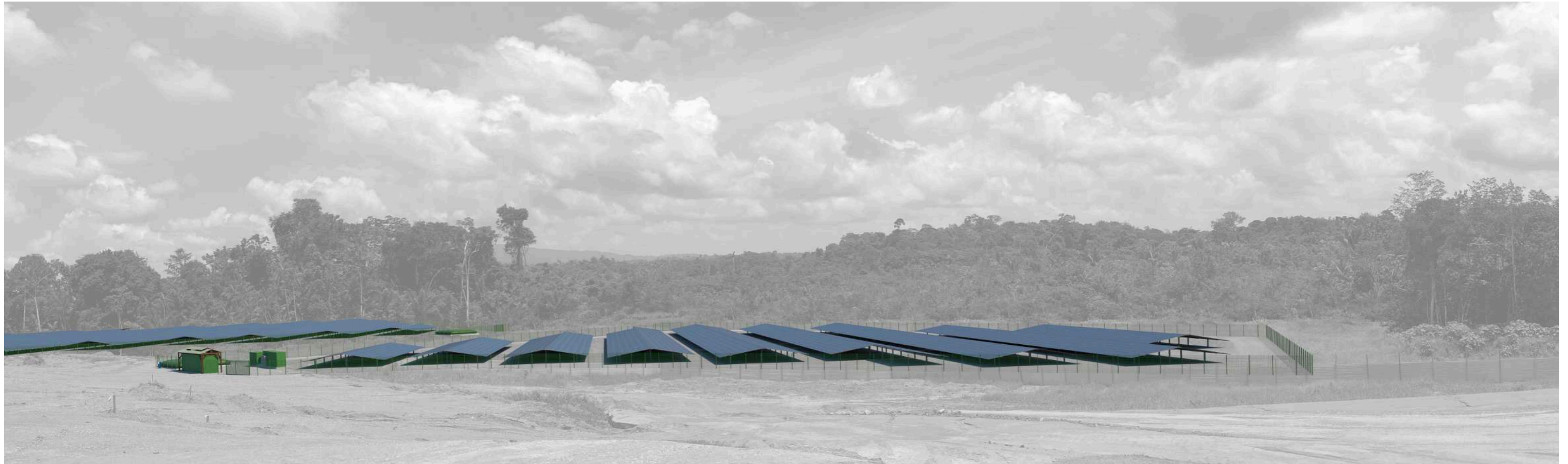


EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier





Photomontage aérien
vue depuis le ciel



Photomontage n°1 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet
Vue depuis le futur lycée



Photomontage n°1 en situation réelle
Vue depuis le futur lycée



*Photomontage n°2 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet
Vue depuis les habitations au nord du site*



Photomontage n°2 en situation réelle
Vue depuis les habitations au nord du site



Photomontage n°3 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton



Photomontage n°3 en situation réelle (projet non visible depuis ce point de vue)
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographie

PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Architecte

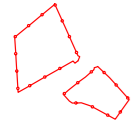
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Plan de localisation
du point de vue
photographique

Légende

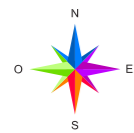


Emprise clôturée
du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier





Point de vue n°1
Vue depuis le futur lycée

PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographie aérienne
- Panoramiques

Architecte

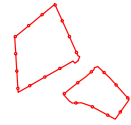
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Plan de localisation
des points de vue
photographiques

Légende



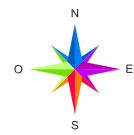
Emprise clôturée
du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier





Photographie aérienne
vue depuis le ciel



Point de vue n°2
Vue depuis les habitations au nord du site



Point de vue n°3
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton

Contenu

***PC11 - Etude d'impact
(voir document joint à la demande
de permis de construire)***

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
966 Avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier